

Eau & Rivières

de Bretagne



Inondations, et maintenant ?

DOSSIER 8 PAGES



10
GRANDS TRITONS
CONTRE GROS AVIONS



19
NOS VALLÉES SONT BELLES
ET PRÉCIEUSES

20

DE LA PÊCHE TRADITIONNELLE
À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES



4
LANCEURS D'ALERTE

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr
Rubrique publications

Contactez nous
02 98 01 05 45
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Philippe Martin rassure la FNSEA



OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
À L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |



La Ricardière

Chambre d'hôtes

Port-Tudy - 4 rue Francis Stéphant
56590 Ile de Groix
02.97.86.81.16

www.iledegroixlaricardiere.com





Confusion des genres ou changement de cap ?

Savez-vous que Philippe Martin est ministre de l'écologie ? Savez-vous que ce ministre de l'écologie a déterminé sa politique à l'égard du monde rural le 21 février à l'occasion des « Etats Généraux de l'Agriculture » organisés par la FNSEA ? (1)

En l'écoulant, même les plus virulents tenants de l'agriculture productiviste ou de l'élevage hors-sol ont dû se pincer pour être certains d'être éveillés. Presque toutes leurs revendications étaient exaucées ou sur le point de l'être. De la levée du moratoire institué par Delphine Batho sur le financement public de retenues collinaires au relèvement des seuils porcins et volailles, de la simplification des plans d'épandage à leur dématérialisation en Bretagne, de la fin des mesures sur les bassins versants contentieux bretons à des aménagements sur les programmes d'actions Directive nitrates, rien n'avait été omis pas même une charte des contrôles.

Quant aux citoyens convaincus que la protection de l'environnement est une problématique majeure de notre temps ils se sont demandé si on n'avait pas confondu les textes des orateurs et celui de Xavier Beulin avec celui de Philippe Martin.

Quant aux adhérents et militants des associations de protection de l'environnement ils ne pouvaient que s'interroger :

A-t-on prévenu le ministre de l'écologie qu'il y avait des problèmes graves, dispendieux, non résolus du fait des pollutions agricoles et que « depuis 1994, un milliard d'euros d'aides publiques a été versé pour la réduction du taux de nitrates dans les eaux en Bretagne, ce qui a permis de stabiliser ce taux » comme l'indique le site de son ministère ?

A-t-il connaissance des arguments fortement motivés du réquisitoire de Mme Juliane Kokott avocate générale à la Cour de Justice européenne concernant la mauvaise application de la Directive nitrates par la France ? A-t-il lu le récent rapport sénatorial relatif aux pesticides et à leurs impacts sanitaires ? Rapport plus effrayant que la lecture de l'horifique Stephen King.

Monsieur le ministre vous vous félicitez d'avoir travaillé avec la FNSEA « de façon constructive sur les élevages porcins et sur les retenues de substitution ». Que ne l'avez-vous fait avec les défenseurs de l'environnement !

Monsieur le ministre réveillez-nous. Dites nous que ce n'est qu'un cauchemar. Et qu'à chacun son rôle. Et que celui du ministre de l'écologie est d'avoir à cœur la qualité de l'air et de l'eau, des sols et de la biodiversité, et par voie de conséquence, de la santé publique.

Notre déception est à la mesure de nos espérances. Mais sachez que nous ne saurons nous résigner à ce que la nouvelle devise de ce ministère soit « l'environnement ça commence à bien faire ».

Jean-François Piquot



(1) Pour ceux qui légitimement douteraient de ces deux informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-02-21_Etats_Gaux_agriculture_cloture_TR.pdf

Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

Lanceurs d'alerte

Pages 6-7

Eau et urbanisme : la démarche innovante du syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Page 8

Politique Agricole Commune : du mieux, mais trop peu

Page 9

Contes et patrimoine

Page 10

Grands tritons contre gros avions

Pages 11-18

Dossier : Inondations, et maintenant ?

Page 19

Nos vallées sont belles et précieuses

Page 20

Fédération de Pêche du Morbihan : de la pêche traditionnelle à l'évolution des pratiques

Page 21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Page 26

A lire

Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono, Pétillon, Michel Riou

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Dominique Avelange
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°167 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau et Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. Ce trimestre, la Fabrik était à Lorient, le prochain numéro sera conçu à Rennes. Et si vous rejoignez l'équipe de la Fabrik ?

La Fabrik : Dominique Avelange, Jean-Yves Bouglouan, Béatrice Dupont, Henri Girard, Pierre-Yves Le Grogne, Estelle Le Guern, Mickaël Raguènes, Jean-Paul Runigo, Dominique Williams

Rédacteurs : Marcel Benot, Anouck Bonjean, Julien Cheval, Arnaud Clugery, Etienne Dervieux, Miguel Garcia, Marie-Josée Helias, Denise Huard, Gilles Huet, André Kerdranvat, Jean Kergrist, Mickaël Le Bihan, Christian Le Cleve, Youenn Le Cœur, Jean-Luc Le Delliou, Estelle Le Guern, Vincent Lefebvre, Jacques Lescoat, Jacques Neve, Pauline Pennober, André Perron, Sophie Pontgelard, Jacques Primet, Michel Riou, Céline Robert, Jean-Paul Runigo, Jean Sarasin, Didier Tanguy.
Correctrice : Brigitte Pichard.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4072
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguènes
Photothèque : Mickaël Raguènes
Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 35 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Eau et Rivières est membre de



Plus d'informations sur nos sites :
www.eau-et-rivieres.asso.fr
<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.

Eau & Rivières Avril 2014 n° 167 - 3



Lanceurs d'alerte

Rappelez-vous du Dr Irène Frachon et de son acharnement pour découvrir la vérité sur les dangers du Médiator, souvenez-vous plus récemment de Bradley Manning ou d'Edward Snowden. Irresponsables pour les uns, héros pour les autres, les lanceurs d'alerte dénoncent ce qui porte atteinte, à leurs yeux, au bien commun. Ils ne veulent que l'améliorer, pour mieux consolider le subtil et fragile équilibre de la démocratie, quitte à révéler des informations parfois extrêmement sensibles. Leur arme : la vérité, preuve à l'appui. Mais une vérité pas toujours bonne à dire...



UNE TRENTAINE DE PERSONNES, DONT MIGUEL GARCIA POUR EAU & RIVIÈRES, ONT RAPIDEMENT RÉPONDU À L'APPEL DU CRIIGEN POUR SOUTENIR LE PR SERALINI.

Gilles-Éric Séralini, professeur de biologie moléculaire à l'université de Caen, mène depuis des années une lutte sans merci pour dénoncer les dangers des OGM et des pesticides. Il est l'un des piliers du CRIIGEN. Il a publié plus de 25 études ces 10 dernières années, chacune démontrant les risques liés à l'utilisation des pesticides et d'OGM en plein champ. Son avant dernière étude, la plus longue et la plus détaillée sur la toxicité d'un OGM et du principal pesticide, a été et est encore la cible d'attaques comme jamais un scientifique n'en a été victime.

En septembre 2012, quelques heures après la publication de l'article de presse la présentant au grand public, une partie de la communauté scientifique lui est tombée dessus. A peine sortie, déjà dénigrée et déconsidérée. Et comme si les attaques de ses pairs et de ceux qui ne connaissaient pas beaucoup le sujet ne suffisaient pas, la revue à comité de lecture qui avait publié cette étude, une année après sa sortie, a demandé au professeur Séralini de se rétracter, réclamant le retrait de cette étude. On peut se douter de la réponse du professeur et de son équipe... C'est donc la revue elle-même qui l'a fait !

Abus de pouvoir

On connaît le tollé que cet « abus de pouvoir » a provoqué, tant dans les milieux scientifiques que dans le monde associatif. Pour que cette étude ne tombe pas

dans les oubliettes de la science et de l'histoire, le 13 décembre 2013, quelques semaines après le retrait, s'est constitué autour du CRIIGEN, un groupe de plus de 30 ONG et associations dont Eau & Rivières.

L'objectif est que l'étude du professeur Gilles-Éric Séralini et son équipe soit appréhendée par les militants associatifs, par les femmes et hommes politiques, et par l'ensemble des citoyens afin que la société soit alertée sur les graves risques sanitaires liés à une exposition incontrôlée aux pesticides et en particulier au Roundup associé aux OGM.

C'est en se mobilisant pour la protection de ces lanceurs d'alertes, qui se mettent en danger pour notre bien, que nous ferons passer l'idée qu'ils ne sont pas seulement des scientifiques militants mais bien des citoyens éclairés, soucieux de la santé publique.

Miguel Garcia, représentant d'ERB dans le collectif



CRIIGEN

Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique



© Guillaume de Crop

Désintoxiquer les esprits

L'étude du Pr Gilles-Éric Séralini sur le caractère cancérigène du maïs génétiquement modifié NK603 de Monsanto et son herbicide associé, le Roundup en formule complète, a eu un retentissement international majeur. Les entreprises ciblées n'ont trouvé d'autre alternative que d'organiser un contre-feu médiatique à travers une campagne de décrédibilisation, franchissant souvent le cap de la diffamation.

ERB : Professeur Séralini, qui êtes-vous ?

Gilles-Éric Séralini : Je suis né en 1960 et je suis professeur de biologie moléculaire à l'université de Caen, chercheur et codirecteur du Pôle *Risques, qualité et environnement durable* (MRSH-CNRS), j'ai été expert pendant neuf années pour le gouvernement français en matière d'évaluation des OGM. Je le suis désormais pour des gouvernements étrangers et des organisations internationales.

ERB : Qu'avez-vous donc découvert de si grave ?

GES : Nous avons découvert, prouvé et expliqué la toxicité d'un OGM et du pesticide le plus utilisé au monde, en menant l'expérience la plus longue et la plus détaillée jamais faite. Personne n'avait auparavant analysé le sang d'autant d'animaux confrontés aussi longtemps à une ingestion d'infimes doses d'un pesticide tel qu'il est vendu dans le commerce (pas une seule molécule chimique, mais un mélange avec des détergents toxiques), et ceci en laboratoire, bien contrôlé. Cette histoire hors norme a révélé le pire : certaines pratiques ont été dévoilées à l'occasion de notre recherche, ces pratiques qui justement empêchaient, jusqu'alors, d'accéder à ce que nous avons découvert.

Nous avons donc observé que les analyses de sang et d'urine de nos rats traités (avec OGM dit NK603 et Roundup, deux produits de la firme Monsanto à des doses comparables à celles présentes dans l'eau du robinet) étaient anormales. Les marqueurs perturbés étaient rénaux, hépatiques...

ERB : Après les attaques, que ressentez-vous ?

GES : Je n'aurais jamais imaginé ni être si violemment et subjectivement mis en cause par les pro-OGM, ni autant soutenu et encouragé par le grand public. J'ai consacré cinq ans de ma vie à ce travail et il a été publié dans *Foods and Chemical Toxicology*, la meilleure revue internationale de toxicologie alimentaire. Il a en outre été évalué par des chercheurs du monde entier.

En d'autres temps, j'aurais sans doute été brûlé vif ; je l'ai senti à la violence des réactions. En d'autres lieux, j'aurais été incarcéré comme ces manifestants anti-OGM en Chine. Sans l'aide juridique et le soutien indéfectible du CRIIGEN j'aurais tout simplement été mis au rancart, comme d'autres lanceurs d'alertes. J'aurais été déstabilisé sans l'imperturbable sérénité de mon équipe au laboratoire, certaine des résultats que nous avons patiemment remâchés et vérifiés au fur et mesure qu'ils arrivaient.

ERB : Qu'attendez-vous de nous ?

GES : Une manière efficace de contrecarrer ce risque, mais surtout de mieux rapprocher la recherche publique de la connaissance générale et de l'intérêt citoyen à long terme, serait d'organiser une représentation paritaire des ONG et de la société civile au sein des conseils d'administration des universités.

Il serait temps de se dégager d'un darwinisme social diffus, pour privilégier une culture de la collaboration et de la synergie, la « force et la richesse que nous apporte le plus faible », comme aime à le dire mon collègue et ami Jean-Marie Pelt.

Comment la recherche progresse en sciences expérimentales ?

Les sciences de la nature sont éminemment des sciences expérimentales : elles avancent à coup de publications d'expériences décrites dans le détail afin que d'autres puissent vérifier ces résultats en répétant les expériences. Les revues scientifiques exigeantes font souvent un tri préalable de qualité en n'admettant à la publication que les articles acceptés par un comité scientifique de lecture.

Qu'il y ait le filtre d'un comité de lecture ou non, les publications se révèlent par la suite valables ou non, suivant les résultats des vérifications expérimentales faites par d'autres chercheurs venus à la suite. Parfois la publication de départ, si elle est vraiment originale, et si elle donne lieu à d'autres travaux qui développent avec succès les conclusions du premier, se révèle précurseur et est complètement validée par la communauté scientifique. Parfois à l'opposé elle n'est pas validée et dans ce cas elle est vite oubliée.

Au total la science avance avec hésitation, à coup d'expériences diverses. Mais elle avance, laissant sur le pavé nombre d'expériences mort-nées. Les articles publiés et sans écho n'ont pas été inutiles, car ils montrent plus ou moins les impasses où il ne faut pas s'engager. Il faut d'ailleurs rester prudent, car un article négligé et sans écho peut se révéler quelques années ou dizaines d'années plus tard un article innovateur d'une orientation fructueuse de la science. Voyez par exemple le cas du laser.

Conclusion pour l'article de G.-E. Séralini : cet article n'a été admis par une revue scientifique qu'après être passé par le crible d'un comité scientifique, qui garantissait le sérieux du travail. Cet article a été mis en doute par des chercheurs. C'est normal. Seule la vérification scientifique de cet article par d'autres expériences sera le juge de sa pertinence. Et rien d'autre.

Cependant le retrait de l'article par la revue qui l'a publié est une erreur grave qui va à contre-sens de la façon dont avancent les sciences. C'est une faute qui rappelle l'affaire Galilée. Elle manifeste une intolérance inadmissible car elle va contre l'esprit d'ouverture nécessaire à la progression de la science. Si ce retrait a été demandé et obtenu par le club des industriels des pesticides, une telle intrusion de l'extérieur dans le domaine de la science en formation est encore plus inadmissible. Nous n'en dirons pas plus. L'intolérance n'a pas sa place en science, sinon elle en stérilise les possibilités de progrès.

G.-E. Séralini a depuis lors publié le résultat de nouvelles recherches qui apportent un appui sérieux à l'article censuré et confondent les censeurs.

Henri Girard

Henri Girard est un chercheur en biologie, aujourd'hui retraité, anciennement Directeur de recherche de 2^e classe du CNRS au laboratoire de Physiologie respiratoire de Strasbourg.



Eau et urbanisme : la démarche innovante du syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Tout le monde sait combien il est difficile pour les décideurs communaux de concilier urbanisation et respect de l'eau sous toutes ses formes : cours d'eau, prairies humides, mares, eau de pluie, captages d'eau potable, eaux vannes... Combien il est également difficile pour les agriculteurs d'associer rendement des cultures et absence de pollution.

C'est à résoudre ces difficultés majeures que s'est attelé le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal (SMLS). Ce syndicat rassemble 14 communes, 6 de la communauté de communes du Loch, 7 de la communauté de communes d'Auray-Quiberon-Terre Atlantique et la commune de Plescop, plus huit communes associées, dont le territoire est situé tout ou partie dans les deux bassins versants ou sur la rivière d'Auray. Eau & Rivières est allée rencontrer ce syndicat étonnant dans son centre des Trois Soleils à Plescop et a interrogé son président Yves Bleunven conseiller général, son vice-président Christian Gasnier conseiller municipal de Plescop, et sa directrice technique Catherine Quemener.

ERB : M. Bleunven, vous présidez le SMLS depuis ses débuts. Comment a germé l'idée directrice du syndicat : encourager et aider les agriculteurs et les collectivités à reconquérir la qualité de l'eau ?

Yves Bleunven : Alertés par la progression du taux de nitrates, nous avons engagé en 1996 des agriculteurs de la communauté de communes du Loc'h dans le programme « Bretagne Eau Pure ». De bonnes relations établies avec les agriculteurs et un gros travail de pédagogie ont facilité la mise aux normes des bâtiments d'élevage et une meilleure gestion des effluents d'élevage pour fertiliser les sols (PMPOA).

ERB : Comment en êtes-vous arrivés à la fondation du Syndicat mixte actuel qui groupe aujourd'hui l'intégralité des bassins versants des rivières du Loc'h et du Sal ?

YB : En 2001 nous avons poursuivi le programme Bretagne Eau Pure et lancé le Contrat Restauration Entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Loc'h. 99 km de ripisylves ont été rétablis. En 2007, le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal a été créé pour une gestion écologique de l'eau et des milieux aquatiques dans les deux bassins



LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMLS.

© d'après SMLS

d'après Open Street Map

versants. Il comprenait au départ des communes situées en amont de deux importantes réserves d'eau potable, la retenue de Tréauray sur le Loc'h et la retenue de Pont Sal sur le Sal qui représentent à elles seules environ 20% de la production d'eau potable du département. Il s'agissait de protéger cette ressource.

En 2009 a été signée par 18 communes la Charte de l'Eau et de l'Urbanisme, suite logique des actions précédentes, élaborée avec la DDTM et le Conseil général et validée par l'Agence de l'Eau et la Région. Cette charte est un engagement volontaire à harmoniser urbanisme et gestion de l'eau.

ERB : Ne venez-vous pas en 2013 de valider l'aboutissement d'un Contrat de bassin ?

YB : En effet le syndicat avait conclu en 2008 avec l'État, la Région et l'Agence de l'Eau un Contrat de bassin, qui prenait à son compte les objectifs du SDAGE par des actions programmées sur les années 2008-2012. Ce contrat est arrivé à son terme.

ERB : Qu'avez-vous réalisé avec ce contrat ?

Christian Gasnier et Catherine Quemener : En vue de conclure un nouveau contrat de bassin en 2014, nous avons dressé un bilan des résultats obtenus sous plusieurs volets :

PMPOA
Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer

SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques



- un volet agricole, mené en collaboration avec des techniciens de la Chambre d'Agriculture. Des démonstrations techniques de désherbage mécanique du maïs, d'entretien des prairies et des bords de cours d'eau ont été organisées. Les agriculteurs ont été incités à réduire l'usage des phytosanitaires, à développer des systèmes herbagers, à équilibrer les apports de nutriments aux cultures. Des actions de soutien au GAB 56 ont été réalisées. Des actions d'accompagnement de maraîchers sont en cours.
- un volet «bocage» a été lancé en collaboration avec Breizh Bocage et des agriculteurs pour reconstituer des haies bocagères dans les endroits sensibles, exposés à des risques d'érosion des sols : 6,4 km de talus plantés ont été réalisés en 2012 sur les 35 km souhaités.
- un volet «milieux continentaux» a contrôlé l'évolution des nitrates dans les eaux du Loc'h. Nous avons constaté une légère tendance à la décroissance de 1996 à 2012, soit de 45-40 à 40-35 mg/L en moyenne. La concentration des pesticides a été aussi suivie : stable dans le Loc'h, inférieure à 0,1µg/L pour les molécules individuelles, et à 0,5 µg pour les molécules groupées, elle a été plus élevée dans le Sal. Elle est faible cependant, inférieure à la moyenne du département ou de la région.
- un volet «milieu littoral» a été ouvert en 2010 par un avenant au contrat de bassin. A la demande de la profession ostréicole, l'origine de la pollution bactériologique de la rivière d'Auray a été recherchée. Cette action, toujours en cours, est actuellement orientée vers l'amélioration de l'assainissement des eaux usées, du traitement des eaux pluviales et la surveillance des pollutions agricoles.
- un important volet «collectivités locales» a été ouvert tout naturellement, prenant la suite des autres volets. Il s'est concrétisé en 2009 par la « Charte de l'Eau et de l'Urbanisme », qui engage les élus à traiter de la bonne gestion de l'eau le plus en amont possible des projets de développement urbain. Accompagnée d'un « Guide des bonnes pratiques », elle oriente les communes signataires vers le traitement «zéro pesticide» des territoires publics, vers une gestion efficace des eaux pluviales et des eaux usées (assainissement collectif et non collectif). Enfin elle assiste les communes dans les inventaires des zones humides et des cours d'eau. Sur l'ensemble des communes du SMLS, 7 à 24 % de la surface communale ont été classés zone humide, dont 5 % de surface cultivée. 37 ha de zone humide remblayée ont été enregistrés.



YVES BLEUNVEN.



CATHERINE QUÉMÉNEUR.



CHRISTIAN GASNIER.

© SMLS

ERB : Le SMLS avec un tel programme a-t-il rayonné au dehors et fait des émules ?

CG : Notre action était certes originale. Nous avons peu communiqué, préférant agir localement et progresser pas à pas dans une réalisation difficile et avec les moyens volontairement choisis du dialogue et de la persuasion, seuls moyens vraiment efficaces à long terme. Cependant notre action s'est fait connaître spontanément. Nous avons été invités à présenter notre Charte à Lyon (2009), Tours (2010), Paris (2013) et Bordeaux (2013). Tout récemment à Inzinzac-Lochrist (3 décembre 2013) s'est tenu sous l'égide de l'association des présidents de CLE des SAGE de Bretagne le séminaire « Eau dans l'urbanisme ».



TALUS PLANTÉ RÉCENT AU NORD DE GRAND CHAMP.

© SMLS

Le SMLS poursuit une action éducative exemplaire. Il est certain qu'il n'est pas parfait, qu'il a ses limites, ses échecs et ses adversaires. Ce point gagnerait à être développé pour donner une idée plus juste de l'action du syndicat. A son actif cependant il faut ajouter la méthode d'action employée, la meilleure qui soit : l'action par le dialogue et la persuasion. C'est une action patiente, à long terme, qui a inévitablement contre elle sa lenteur. Surtout quand elle s'adresse à la très difficile situation agricole actuelle ou à la forte pression immobilière, engagés principalement dans d'autres orientations. Cependant l'originalité de la démarche, le courage et la ténacité des promoteurs du SMLS et leurs succès méritent d'être soulignés et encouragés.

Henri Girard

GAB 56

Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan

Breizh Bocage

est un programme régional de restauration du bocage dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

CLE

Commission locale de l'eau

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Pour en savoir plus sur le syndicat, son activité et la Charte : <http://smls.jimdo.com>



Politique Agricole Commune : du mieux, mais trop peu

Dans notre magazine N°163, nous vous faisons part des enjeux de la réforme de la PAC en cours. Un an après, les arbitrages ont été donnés par l'Union européenne et on devine aujourd'hui les principales implications pour l'eau et les milieux aquatiques de ce budget annuel d'environ 10 milliards d'euros pour l'agriculture française.



© Estelle Le Guern

LES PETITES ZONES HUMIDES TYPIQUES DE BRETAGNE POURRONT-ELLES ÊTRE PROTÉGÉES PAR UNE NOUVELLE MAE ?

Politique Agricole Commune Nouvelle architecture 2015-2020 (budget Bretagne)		
Premier pilier 500 millions d'€ par an environ		Deuxième pilier 52 millions d'€ par an environ (+cofinancement national)
Paielements directs * aides directes * proportionnelles à la surface * financement européen = <ul style="list-style-type: none"> Paielement de base (DPB) de 50 à 30% du budget + Paielement vert 30% + Surprime aux 52ha de 5 à 20% + Nouvelles aides couplées (vaches laitières, protéines,...) 15% + Paielement aux jeunes Agriculteurs 1% 	OCM unique (gestion et régulation des marchés)	Aides de « développement rural » * actions volontaires facultatives * cofinancement UE et national = <ul style="list-style-type: none"> Compétitivité des exploitations (dotations jeunes agriculteurs, modernisation bâtiments d'élevage) + Protection de l'environnement (MAEC, AB, Natura 2000, ICHN) + Aides à la gestion de la forêt + Outils de gestion des risques + Services ruraux non agricoles

Les nouveautés du premier pilier : convergence, verdissement, redistribution

La « convergence » consiste à rééquilibrer les aides directes aux agriculteurs entre États membres et au sein des États, pour se rapprocher d'un montant moyen national. Ainsi, les DPU avec leurs références historiques sont abandonnées pour les DPB ou « droits à paiement de base ». Certains agriculteurs seront perdants - les céréaliers percevant le plus de DPU - et d'autres gagnants - les éleveurs aux DPU les plus faibles.

Le « verdissement » des aides s'est finalement traduit par un nouveau paiement pour des pratiques agricoles en faveur de l'environnement et du climat, soit 30% du 1^{er} pilier. Une bonne intention de départ dont les ambitions sont restées faibles, puisque les trois mesures pour en bénéficier sont déjà respectées en France ou presque : diversification des cultures, maintien des prairies permanentes, maintien de 5% de SIE.

La « redistribution » est censée soutenir les petites exploitations par un paiement supplémentaire pour les 52 premiers hectares. Son budget représentera 20% du 1^{er} pilier... seulement en 2018 ! Les plus petits élevages bretons attendront donc encore un peu.

De manière générale, le rééquilibrage désavantagera les éleveurs laitiers intensifs bénéficiaires de DPU importantes en Bretagne, alors que la redistribution devrait bénéficier aux plus petits élevages. Restent des interrogations importantes sur le verdissement : pénalisation des systèmes herbagers ayant moins de 75% de prairies permanentes ; monoculture de maïs permise ; liste des SIE intégrant certaines surfaces cultivées (CIPAN ou cultures protéiques) ; pénalisation de l'agriculture biologique avec un paiement vert diminué d'un tiers...

Développement rural : un levier pour l'environnement ?

Le budget du deuxième pilier de la PAC dédié au développement rural sera doublé en Bretagne : de 170 millions d'euros sur la période 2007-2013, à 368 millions d'euros pour 2015-2020. Cette bonne nouvelle ne doit pas cacher le fléchage de ces aides vers la modernisation des bâtiments d'élevage et le soutien à l'agrandissement, également soutenus en Bretagne à travers le Pacte d'avenir...

Concernant les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les discussions encore en cours laissent présager quelques nouveautés intéressantes pour ces actions qui restent volontaires. Notamment, une nouvelle MAEC dite « système » pour les exploitations en « polyculture-élevage » avec porcs ou volaille devrait permettre de faire évoluer les exploitations volontaires dans leur ensemble (assolement, pesticides...). Les montants pour l'agriculture biologique (conversion ou maintien) seront réévalués, mais l'aide à son maintien ne serait pas applicable sur tout le territoire.

Finalement, on déplore toujours la pauvreté du volet environnemental. Les bénéfices environnementaux ne seront toujours pas rémunérés par cette nouvelle PAC, qui ne fait que compenser des pertes économiques sans faire évoluer les modes de production en faveur de la qualité de l'eau. Les dernières décisions nationales doivent être actées pour août 2014, pour une application début 2015. Reste que l'arrêt des quotas laitiers, la future Loi d'avenir de l'agriculture ou encore le Pacte d'avenir pour la Bretagne auront aussi leur influence sur l'agriculture de demain... mais pour quelle cohérence globale et durable ?

Estelle Le Guern

PAC

Politique agricole commune

DPU

Droits à paiement unique, calculés sur les aides historiques perçues de 2000 à 2002

DPB

Droit à paiement de base

SIE

Surface d'intérêt écologique (bordures de champs, haies, arbres, jachères, murets, bandes tampons, surfaces boisées...)

CIPAN

Culture intermédiaire piège à nitrates

MAEC

Mesures agro-environnementales et climatiques



ue d'eau à QUIMPER le premier week-end de janvier 1925 !

par Marcel Benot

En ce qui concerne Quimper, [...] nos plus anciens concitoyens [...] ont été unanimes à nous déclarer que les inondations d'aujourd'hui sont sans précédent. En 1874, le Steïr déborda encore. [...] Le vieux pont Médard fut sérieusement menacé par les terribles coups de bélier imprimés à son tablier par les troncs d'arbres enlevés par le courant du chantier de la scierie Charuel... Néanmoins, dans son ensemble, l'inondation ne présenta pas l'importance de celle de samedi et dimanche derniers. Cette fois les eaux du Steïr roulèrent avec impétuosité, formant des vagues qui s'entrechoquaient avec violence au moindre obstacle. Tout le quartier de Pontigou a été sous l'eau pendant deux jours. [...]

Dès le début de la soirée de samedi, l'usine électrique elle-même était menacée ; le flot commençait à combler la fosse des machines, les courroies allaient être atteintes ; pour parer au danger d'inondation complète, qui eut privé la ville de toute lumière électrique, le directeur de l'usine dut mettre tout son personnel aux pompes pendant plusieurs heures.

Mais là où l'inondation a atteint son maximum d'intensité, c'est dans le quartier de la gare. Nul ne se souvient d'avoir vu pareil fait se produire depuis que les bâtiments de la gare ont été construits, et que les marais, constituant auparavant ce quartier, ont disparu et fait place au lit actuel de la rivière, ainsi qu'aux rues et constructions d'aujourd'hui.

Dans la nuit de vendredi à samedi, donc, la crue s'enflait subitement, l'Odet et le Jet sortaient de leurs lits, [...] rendaient impraticables l'avenue de la Gare et la route de Rosporden, depuis le pont du Théâtre jusqu'à **Poul-ar-Raniquet**.

Surprise par les flots, la famille Gestin, jardinier, dont la maison borde le chemin de l'Hippodrome, en face de la Gare, se vit dans l'obligation de se réfugier dans les combles et ne dut son salut qu'au dévouement et à l'initiative des employés du P.O. qui, à l'aide de fûts et de planches, construisirent un radeau de fortune, et allèrent ainsi au secours de ces pauvres gens, fous de terreur. Les agents de la Compagnie purent encore sauver une vache, mais les lapins et volailles avaient déjà succombé. Jusqu'à dimanche, 11 heures, l'eau ne cesse de monter. On compte 1,5 m d'eau dans la minoterie Méret, où une grande quantité de blé est noyée [...] ; les pertes atteindraient 300 000 francs... Au lieu dit Poul-ar-Raniquet, dans certaines maisons, la profondeur de l'eau est de 1,20 m ; les mobiliers, marchandises, etc., flottent ; ... Depuis le Théâtre jusqu'aux magasins Lhermitte, avons-nous dit, la circulation est impossible ; les habitants bloqués sont ravitaillés à l'aide de plates où montent boulangers, bouchers et autres fournisseurs ; ... L'accès de la Gare étant impossible, samedi, un contrôle provisoire est installé au passage à niveau de la rue des Reguaires, et les voyageurs accèdent aux trains en longeant les voies. Les véhicules, pour entrer et sortir de la ville doivent emprunter la vieille route de Rosporden, élaboussant très copieusement la foule qui s'empresse sur cette hauteur pour admirer l'inusité autant qu'attristant spectacle [...]

Envahie par les eaux, au cours de la nuit de vendredi à samedi, la ferme de La Forêt a particulièrement souffert. M. Pétilion, qui l'exploite, dut, aidé des membres de sa famille et de son personnel, travailler d'arrache-pied, dans l'obscurité, afin de sauver son bétail, qu'il répartit dans les écuries et étables de voisins complaisants ; malgré sa diligence et son activité, il n'a pu empêcher que l'eau n'emportât une portée de jeunes porcs.

L'inondation [...]marqua son point culminant dimanche vers la fin de la matinée. Dès ce moment, le niveau des eaux baisse dans l'Odet et le Jet et, par contre coup, dans les quartiers inondés de la Gare. Dans le Steïr, la décrue s'était déjà fait sentir depuis la veille... Il ne reste plus, aujourd'hui, qu'à réparer les dégâts causés par ces funestes inondations et à souhaiter qu'il n'y ait plus à en déplorer le retour.



Poul-ar-Raniquet
Mare aux grenouilles.

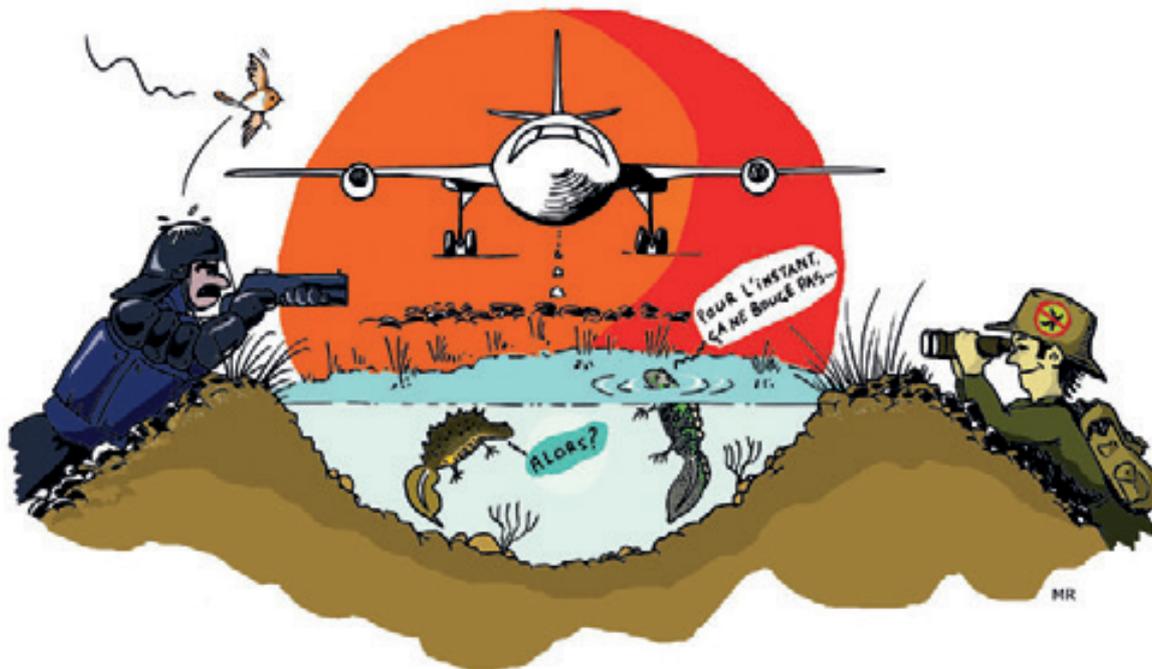
Sélection de passages dans
Le Progrès du Finistère,
article du 10 janvier 1925,
par Marcel Benot.

Illustrations :
Archives Ville de Quimper



Grands tritons contre gros avions

A l'heure où ces lignes sont écrites, Notre-Dame des Landes et son projet d'aéroport font une nouvelle fois l'actualité. Nous avons donc d'un côté les gentils et les méchants, les pro-asphalte contre les pro-tritons. Autrement dit, comme dirait l'ancien maire de Nantes, ceux qui sont pour la croissance et le développement du pays et ceux qui n'ont rien d'autre à faire que défendre ce qui ne sert à rien : les zones humides et les bestioles qui y vivent.



Sur ce bocage ancien humide où se côtoient pas moins de neuf têtes de bassins versants, Monsieur Ayrault rêve donc de couler l'asphalte d'un gigantesque tarmac qui porterait son nom. Alors que l'ouest vient de passer plusieurs mois les pieds dans l'eau, avec des inondations à répétition, c'est assez original... Remplacer une méga éponge par une plateforme imperméable, c'est à n'en pas douter une grande idée. Et c'est aussi un signal fort pour tous ceux qui souhaiteront plus tard se débarrasser d'une zone humide encombrante. « Au diable les réglementations contraignantes ! Drainons, curons, remblayons !! Puisque l'Etat peut le faire, pourquoi pas nous ?? »

Au beau milieu de ce grand bazar où s'affrontent politiques de tous poils, paysans expropriés, associations mobilisées et opportunistes énervés, les naturalistes, espèces en voie de disparition, observent et constatent les dégâts irréversibles qui se préparent. L'endroit abrite une richesse biologique indéniable : 10 habitats d'intérêt communautaire, des milliers de couples d'oiseaux nicheurs, plus de 600 espèces d'invertébrés inventoriés (pour l'instant), de nombreuses espèces protégées (végétaux, amphibiens, reptiles...). A l'heure où nos décideurs communiquent à grands coups de « stratégie régionale de cohérence écologique », « stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 » et autres « ORGFH », ça fait un peu désordre. Et sur le terrain, la stratégie paraît disons floue pour le coup.

En attendant que les pelles mécaniques entrent en action – ou pas ! – la vie continue paisiblement pour la biodiversité silencieuse. Parmi celle-ci, les grands tritons – qui souhaitent seulement qu'on les laisse tranquilles – font beaucoup parler d'eux et sont en passe de devenir les symboles de la lutte. Ils deviennent les porte-drapeaux de ce vaste ensemble menacé. Pourquoi ? Car ils sont les garants d'une nature préservée où l'homme a bien sûr sa place mais pas à n'importe quel prix, d'une agriculture respectueuse des ressources naturelles (eau, sols). Car ils ne survivent qu'à des milieux aquatiques de qualité, car ils sont beaux, fragiles, et enfin protégés (normalement) par la loi. En prenant partie pour les tritons marbrés et tritons crêtés, on défend les mares et les ruisseaux, les sources et les prairies, toute forme de vie, les hommes. Même les moins recommandables... Pas rancuniers les amphibiens !

Inquiets et attristés pour ces pauvres bêtes, les porteurs du projet ont eu la riche idée (encore une !) de compenser les futures destructions du milieu. Il s'agira de créer des habitats de substitution et de déplacer les espèces. Créer de nouvelles zones humides, déplacer des tritons crêtés, des lézards vivipares... Chapeau bas ! Il existe donc des génies parmi l'espèce humaine... Mais on aimerait tout de même être là pour voir ce prodige... ou pas.

Michel Riou

ORGFH

Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats. Un couche de plus au mille-feuilles...

Grands tritons

Ce sont le triton crêté et le triton marbré, les deux grandes espèces sur les cinq que compte notre région.

Rejoignez les naturalistes en lutte contre ce projet sur <http://naturalistesenlutte.overblog.com>



Inondations, et maintenant ?

LE GRAND OUEST a subi de nombreuses inondations fin 2013, début 2014. Des villes comme Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé, Pontivy, Redon se sont retrouvées submergées par des masses d'eau importantes entraînant des conséquences économiques, sociales et environnementales marquantes à plus ou moins long terme. Un phénomène récurrent mais lourd de conséquences financières et sociales que devront assumer l'Etat, les collectivités et les contribuables.

PONTIVY LE 8 FÉVRIER DERNIER :
LA PÉNICHE «LA DUCHESSE ANNE»
HÉBERGEANT L'OFFICE DU TOURISME
EST HORS D'ATTEINTE,
LE QUAI PRESBOURG EST INONDÉ ET FERMÉ
À LA CIRCULATION, DE L'AUTRE CÔTÉ
LA RUE DES FONTAINES EST INONDÉE.

© Youenn Le Coeur

Submersion (marine ou terrestre), rapide ou lente, d'une zone le plus souvent hors d'eau, l'inondation est un phénomène naturel, plus ou moins influencé par l'activité humaine et accentué par des conditions climatiques (précipitations, marées, réchauffement climatique...)

Les inondations deviennent un risque quand elles concernent des zones urbanisées et des territoires à forts enjeux qui peuvent en subir les conséquences (populations, économie, patrimoine culturel et environnemental).

Autrefois attendues pour fertiliser les cultures et prairies, elles sont aujourd'hui redoutées par les habitants et responsables de collectivités. De nombreuses mesures ont été mises en place pour identifier puis prévenir les risques d'inondations. Leurs objectifs premiers : réduire les coûts des inondations et maintenir la compétitivité des territoires !

Ces différents programmes portent essentiellement sur la gestion, la prévention des risques, la diminution de la vulnérabilité des biens, l'amélioration des démarches d'indemnisation.

Doit-on prendre en compte uniquement l'aspect financier lié à ce phénomène ? Ces mesures sont-elles suffisantes pour réduire le risque inondation ? La problématique « inondation » ne doit-elle pas être appréhendée (causes comprises) dans son intégralité pour une meilleure protection des populations dites à risques ? Ne devrait-on pas plutôt prévenir les inondations qu'en soigner les conséquences ?



Rétrospective des évènements

Quimper

par André Kerdravat

relativement préservée

Fin décembre et début janvier, du fait des coefficients de marée, des débordements limités ont eu lieu sur les quais et rue René Madec. Lors de la tempête Dirk, le déclenchement de l'alerte a été tardif et le batardeau de l'hippodrome monté *in extremis*...

La nuit du 6 au 7 février, si l'Odet est restée dans son lit et n'a pas débordé sur les quais, le Steir, quant à lui, a largement débordé sur le secteur du Moulin Vert, Pontigou et Providence. Le Pont Médard, la Place Terre au Duc, la rue René Madec, la rue Saint Mathieu et la rue Laënnec ont été inondés. La hauteur maximale ayant été atteinte à 4 heures du matin, l'alerte ayant été mal interprétée par beaucoup, il n'y a eu aucune victime à déplorer mais 54 magasins, 26 maisons et 27 voitures ont été endommagés. Quant au multiplexe Cinéville, construit en zone inondable, il a été fermé mais n'a pas été touché.

Lors de la tempête Ulla du 14 février, l'Odet a encore débordé au cap Horn et rue René Madec, du fait de la marée, peu de dégâts...

Relevés à la station de Kervir (Odet + Jet) :

13 décembre 2000 : 3,88 m ; 164m³/s (pic dû à la rupture du barrage de Kersalaün ?)
 23 au 24 décembre 2013 : 2,75 m ; 90 m³/s
 1^{er} au 2 janvier 2014 : 2,60 m ; 85 m³/s
 6 au 7 février 2014 : 2,75 m ; 90 m³/s

Landerneau

par Arnaud Clugery

Pour Leclerc tout baigne !

La cité de la lune n'a pas échappé au feuilleton de l'hiver en Bretagne. C'est donc les pieds dans l'eau que les landerneens se sont réveillés le jour de Noël, le 3 et le 31 janvier, le 6, le 14 et le 25 février... avec une palme (c'est de circonstance) pour l'épisode de clôture le 3 mars dernier.

C'est en effet ce jour-là que s'est établi à 4,93 m, à l'échelle de la mairie, le record de cette année 2014 (4 cm de plus que le 3 janvier mais 23 de moins qu'en 2000). Ce qui se traduit par 40 à 50 cm d'eau sur certains axes du centre-ville et pénalise l'activité d'une trentaine de commerçants.

Ce n'est pourtant pas l'épisode le plus spectaculaire, celui-ci est survenu avec la tempête Qumaira le 6 février dans l'après midi. Une étonnante vague a dévalé la colline de Pencran en rive gauche de la ville, là même où les associations se battent depuis plus de 10 ans contre la création d'un ruban routier de 7 km (la rocade de Lanrinou) et l'urbanisation de terres agricoles et de zones humides remarquables. Cela n'a pas empêché le maire en place, Patrick Leclerc, de déclarer qu'il y avait dans ce secteur des problèmes d'écoulement et que réaliser la route allait pouvoir permettre de les gérer.

Châteaulin

Crues 2013-2014 ^(1 et 2)

Date	Débit journalier m ³ /s	Débit max instantané m ³ /s
25.12.2013	420	541
02.01.2014	303	395
07.02.2014	362	443
08.02.2014	329	

Rappel des crues de l'Aulne de 2000 et 2001

Le 13/12/ 2000 :

Débit max journalier : 507 m³/s ⁽³⁾

Débit max instantané : 574 m³/s

Débordement en ville à partir de 310 m³/s

(1) Données banque hydro

(2) Mesures à Châteaulin, surface du bassin versant 1449 km²

(3) Mesures en amont de Châteaulin à Gouezec, surface du bassin versant 1409 km²

Quimperlé et Laïta

par Didier Tanguy

noyés par les flots d'images de BFM TV, TF1, France Télévision et Tébéo à la recherche de sensationnel



© Didier Tanguy

Les dernières inondations de Quimperlé ne sont pas les plus importantes que la ville ait connues, loin s'en faut !

La hauteur d'eau mesurée à la jonction de l'Isole et de l'Ellé formant la Laïta a atteint 4,70 mètres, soit plus d'un mètre de moins que lors de la crue de la nuit du 12 au 13 décembre 2000. Au cours de cet hiver 2000-2001 il y eu deux crues avec des hauteurs d'eau jamais enregistrées au cours des 400 dernières années (5,80 m en 2000).

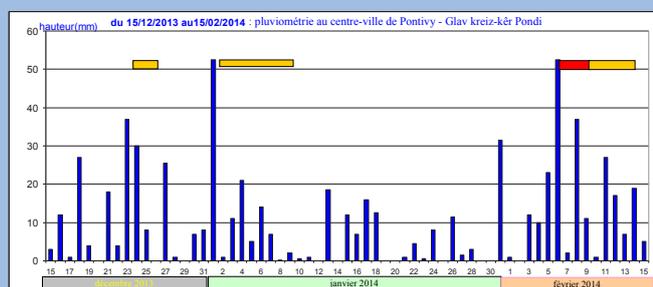
Les 4 crues de l'hiver 2013-2014 (24 au 26 décembre, 1^{er} au 6 janvier, 6 au 9 février, 12 et 13 février) ont quand même été très perturbantes pour la basse ville et les quais Brizeux noyés sous plus d'un mètre et demi d'eau. Les dégâts sont importants, pas encore tous connus car plusieurs immeubles et infrastructures sont fragilisés.



climatiques de ce début d'année

Pontivy

par Youenn Le Coeur



Les relevés pluviométriques journaliers suivants ont été réalisés au centre-ville, rue d'Iéna. Observations du Blavet au niveau de la péniche «la Duchesse Anne» où est installé l'office du tourisme.



Malestroit

par Julien Cheval



Le pic de crue a atteint 3,35 m le 2 janvier 2014, 3,83 m entre le 7 et 8 février 2014 (inférieur aux 4,03 m de 2001)

Concernant les dégâts, on peut citer :

- nombreuses routes coupées alentour, traversée de l'Oust impossible,
- la salle des fêtes de Malestroit ainsi que de nombreuses maisons riveraines de l'Oust,
- le Pont neuf, déjà fragilisé, a dû être lesté par 150 tonnes de parpaings,
- explosion du réseau d'eaux usées dans la rue des tanneurs
- les dégâts sur des frayères à poissons,
- un coût pharaonique pour déplacer 600 porcs...

En Côtes-d'Armor

par Gilles Huet

Le Trieur a connu des débordements ponctuels à Guingamp et Pontrioux sans provoquer de dégâts, mais la situation était très limite... Sur l'Arguenon et le Gouet, les barrages de Pleven et Trémuson étant proches de la cote d'alerte, il a fallu «délester» et augmenter leurs débits sortants, ce qui a provoqué des inondations sur les communes de Plancoët et de Dinan. Des mesures prises en relative urgence, et sans beaucoup d'information des riverains qui se croyaient préservés à cause de ces barrages départementaux... La vraie fausse sécurité en quelque sorte !

par Jacques Primet

Retour sur les crues
de 2000-2001
(extraits du rapport de la mission
interministérielle d'expertise sur les
crues de décembre 2000 et janvier
2001 en Bretagne)

- **L'importance des crues** : similitudes avec les crues de 1936, des débits de pointe maximaux instantanés d'une durée de retour de l'ordre de 30 à 50 ans, des volumes maximaux d'eau écoulée en 10 jours d'une durée de retour supérieure à 70 ans
- **Evaluations des coûts** (valeurs de 2001 qui seraient à multiplier par 1,6 - indice Travaux publics 2012)
Réparations des infrastructures : environ 34 M€ de travaux
Programme de prévention à court terme de l'ordre de 53 M€ d'opérations
Programme de prévention 2003/2010 : 38 à 76 M€
- **Les principales solutions de protection des lieux habités** :
 - Nouvelles retenues
 - Amélioration des pratiques culturales pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols (couverture végétale en hiver ou, mieux, toute l'année, conversion des terres arables en prairies le long des cours d'eau...)
 - Aménagements d'hydraulique douce (talus plantés, haies, fossés et bandes enherbées, diguettes, prairies inondables...)
 - Gestion des marais et des zones d'expansion des crues...
- **La prise en compte des propositions de la mission** :
Les décideurs politiques ne s'en sont pas vraiment saisi, en particulier dans le domaine agricole où les pratiques actuelles sont principalement à l'origine de l'aggravation des phénomènes d'inondation. Douze ans plus tard, 2013-2014, le constat est accablant !



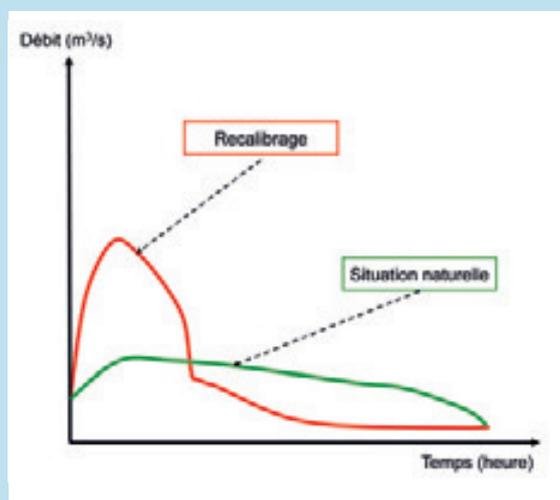
Les crues et les inondations

Les crues sont des phénomènes naturels caractérisés par une montée plus ou moins rapide du niveau des cours d'eau, en raison notamment de l'augmentation des débits. Elles se forment lorsqu'une quantité importante de pluies tombe sur le bassin versant. La fréquence, l'intensité et la durée des crues dépendent en premier lieu de la nature des précipitations (durée, intensité, étendue géographique), de l'état de saturation des sols et également de caractéristiques structurelles des bassins versants (exemple : formes des vallées, pente du cours d'eau, occupation des sols...).

Les inondations surviennent lorsque les niveaux d'eau des cours d'eau dépassent la hauteur à « plein bord » du lit mineur. L'eau déborde alors sur une ou sur les deux rives dans une étendue appelée lit majeur. Plusieurs décennies de recherche ont confirmé que dans les conditions naturelles, le débit à pleins bords d'un cours d'eau est proche de la crue journalière de fréquence biennale (Malavoi et al., 2011). Plus simplement, le débit journalier maximal d'un cours d'eau naturel avant débordement a, chaque année, une chance sur deux d'être atteint ou dépassé (soit de façon assez fréquente).

Des interventions humaines aggravant les inondations

Cela fait plus de 15 ans que des synthèses scientifiques à l'échelle nationale et internationale ont révélé les effets néfastes de la **chenalisation** des cours d'eau. Ces travaux modifient le régime naturel de l'écoulement de l'eau lors des crues. La figure ci-dessous montre que pour la même quantité d'eau évacuée, le débit augmente et diminue beaucoup plus rapidement dans un cours d'eau recalibré que dans un cours d'eau naturel. Le débit maximal atteint lors de la crue est alors plus élevé dans le cours d'eau recalibré.



EFFETS D'UN RECALIBRAGE DE COURS D'EAU SUR UN HYDROGRAMME DE CRUE (ADAPTÉ DE WASSON ET AL., 1998)

Ces opérations hydrauliques réduisent également la rugosité naturelle des cours d'eau. Cette dernière intègre différents critères tels que les matériaux du lit et des berges (exemple : cailloux, pierres...), la diversité des largeurs et des profondeurs, la présence de bois en rivières et de végétation au sein du lit mineur ainsi que la sinuosité du cours d'eau. Pourtant, la rugosité des cours d'eau est un paramètre majeur dans la régulation des débits, en freinant l'écoulement de l'eau.

Localement, en raison de l'augmentation du gabarit du cours d'eau, et de l'accélération des écoulements, ceci ne se traduit pas nécessairement par des débordements importants. Par contre, ceci a pour conséquence que, quel que soit le type de cours d'eau concerné, les travaux de chenalisation génèrent dans la majorité des cas une augmentation des pics de crue à l'aval (Wasson et al., 1998), où s'accumule l'ensemble des débits du bassin versant. Dans le bassin versant, l'imperméabilisation des sols (lotissements, routes, zones d'activité), l'augmentation des surfaces de parcelles cultivées, la suppression des haies et des zones humides ainsi que le drainage, ont également contribué à accélérer la circulation de l'eau de l'amont vers l'aval, et donc à aggraver les conséquences des crues.

Les cours d'eau en tête de bassin versant : une des clés de la régulation des inondations

À l'échelle nationale, les petits cours d'eau, généralement de moins de 2 mètres de large, que l'on appelle cours d'eau en tête de bassin versant, représentent environ 70 % de la longueur totale du réseau hydrographique. À l'état naturel, de par leur petite taille et leur rugosité, ces cours d'eau possèdent une capacité importante de régulation des inondations.

Or, du fait des aménagements hydrauliques réalisés au cours de ces dernières décennies, une partie de ces cours d'eau a perdu ses capacités à réguler les inondations (voir photo ci-contre). Dans certains départements, plus de 90% des cours d'eau en tête de bassin versant ont fait l'objet de travaux hydrauliques.

Chenalisation

Le terme «chenalisation» des cours d'eau regroupe les interventions à finalité hydraulique.



© Onema

PHOTOGRAPHIE D'UN COURS D'EAU RECALIBRÉ EN TÊTE DE BASSIN VERSANT EN ILLE-ET-VILAINE EN FÉVRIER 2014. CE COURS D'EAU SITUÉ À L'AMONT DU BASSIN VERSANT EST DANS L'INCAPACITÉ DE DÉBORDER LORS DES FORTES CRUES, DU FAIT D'UN GABARIT SURDIMENSIONNÉ. TOUT LE DÉBIT EST ÉVACUÉ RAPIDEMENT VERS L'AVAL.

du cours d'eau participant tant aux impératifs de la gestion des inondations qu'à l'amélioration de la qualité des eaux et contribuent au bon fonctionnement écologique des cours d'eau (ONEMA, 2010). Par exemple, des chercheurs ont évalué la longueur de cours d'eau nécessaire pour éliminer des flux de nitrates mesurés au printemps : s'il s'agit de cours d'eau canalisés, il faut 40 000 km alors que 2 900 km remplissent les mêmes fonctions s'ils présentent des méandres (Oraison et al., 2012). La restauration écologique des cours d'eau doit être menée en parallèle avec la préservation des zones d'expansion naturelle des crues (zones inondables, zones humides) et des autres infrastructures naturelles des bassins versants (haies, talus, forêts...) qui jouent un rôle primordial dans le stockage et la rétention de l'eau. D'une vision purement hydraulique des cours d'eau et des bassins versants au cours des dernières décennies, il est nécessaire et vital, pour la lutte contre les inondations, d'adopter une démarche éco-hydraulique qui permet à la fois de répondre aux enjeux d'inondations, de qualité des eaux et de fonctionnement écologique des milieux.

Mickaël Le Bihan, ONEMA

La restauration écologique des cours d'eau au service de la lutte contre les inondations

Afin de limiter l'intensité des pics de crues et des inondations associées, il est nécessaire de repenser les aménagements des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Plusieurs pays (États-Unis, Suisse, Allemagne, France...) se tournent vers la restauration des cours d'eau afin de contribuer à la lutte contre les inondations. Sur des linéaires de cours d'eau fortement rectifiés et/ou recalibrés, la recréation des anciens méandres ou la restauration du lit mineur

Pour en savoir plus :

Malavoi J.R. & Bravard J.P., 2010, *Éléments d'hydromorphologie fluviale*, ONEMA, 224 pages. (disponible sur <http://www.onema.fr/IMG/pdf/elements-dhydromorphologie-fluviale.pdf>)

ONEMA, 2010, *Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*, ONEMA, 364 pages. (disponible sur <http://www.onema.fr/Hydromorphologie,510>)

Oraison F., Souchon Y., Van Looy K., 2011, *Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et mieux maîtriser les nutriments : une voie commune ?*, ONEMA, IRSTEA, 7 pages. (disponible sur http://www.onema.fr/IMG/pdf/auto-epuration180613_ONEMA2.pdf)

Wasson J.G., Malavoi J.R., Maridet L., Souchon Y., Paulin L., 1998, *Impacts écologiques de la chenalisation des rivières*, Cemagref éditions, Ministère de l'Environnement, 168 pages. (disponible sur https://hydroeco.cemagref.fr/documents/documents-de-la-rubrique-hydromorpho/1995_Chenalisation.pdf)

TRI
Territoires à risque important

La politique nationale de la gestion des risques d'inondations

par Sophie Pontgélard

Les principaux outils mobilisés aujourd'hui :

- les **Plans de Prévention des Risques Naturels** inondations et littoraux, institués par la loi du 3 février 1995 (loi « Barnier »), sont des documents prescrits et approuvés par le Préfet de département. Basés sur la réalisation d'une cartographie des risques naturels dans le secteur étudié, les PPRN contiennent un règlement relatif aux règles d'urbanisation dans les zones soumises à risques. Ils doivent être obligatoirement inclus dans les documents d'urbanisme. 298 communes bretonnes bénéficient d'un tel plan visant le risque d'inondation (prescrit et approuvé) en décembre 2012. 24 PPRN concernent le risque d'inondation et 9 le risque de submersion marine.
- les **Programmes d'Action de Prévention des Inondations** (PAPI) ont été créés en 2002. C'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Ils ont pour objectifs d'avoir une vision globale des risques d'inondations (prévention, protection, sensibilisation au risque, préparation à la gestion de crise...) en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Rénovés en 2010 pour inclure la directive « inondation », fin 2012, 5 PAPI sont labellisés en Bretagne (3 sur l'inondation fluviale et 2 sur l'inondation par submersion marine).

La Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation de 2007 implique une politique nationale de gestion des risques d'inondation en cours d'élaboration sur le territoire. Elle fixe une méthode de travail permettant aux territoires les plus exposés aux risques d'inondations d'en réduire les conséquences négatives. En 2011, une évaluation globale par les services de l'Etat a été réalisée. Sur cette base, 3 territoires en Bretagne (Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo et Mont Saint-Michel, Quimper et littoral Sud Finistère) (sur 100 en France) ont été identifiés, dénommés **Territoires à Risques d'Inondations, TRI**. D'ici 2015, un **Plan d'Action des Risques d'Inondation** (PGRI) sera mis en œuvre pour réduire les risques et la vulnérabilité de ces TRI, sur chaque bassin hydrographique.



Inondation, inondations...

Pourquoi donc une telle répétition ? L'inondation (au singulier) rappelle simplement que le phénomène des inondations est naturel et que nos anciens ont évité de construire dans des lieux potentiellement submersibles ou en adaptant les constructions aux risques des inondations en y installant seulement des entrepôts ou des caves dans les parties submersibles, c'est le cas des quais à Quimperlé...



© Julien Cheval

ON SAIT POURTANT QU'URBANISATION ET RISQUE DE SUBMERSION NE FONT PAS BON MÉNAGE...

En revanche, quant on parle d'inondations (au pluriel), ce qui est moins naturel est l'importance, la durée et la fréquence renouvelée du phénomène d'autant que, dans une période récente, bien au-delà de la Bretagne, la sagesse de nos anciens n'a pas servi de modèle : les *responsables* ont laissé s'urbaniser là où existait déjà un risque de submersion... et sans prendre en compte leur importance accrue ! Les causes des inondations, ou plutôt leur excès, sont connues même si chacune d'entre elles est difficilement mesurable.

Aujourd'hui, dans ce cadre, un nombre grandissant de scientifiques met en cause le dérèglement climatique dont la part liée à l'action humaine est reconnue. Les solutions devront forcément s'appuyer non pas seulement sur une forte limitation des formes actuelles de croissance, mais sur la promotion d'une autre croissance basée sur d'autres valeurs prenant en compte l'éducation, la culture, la qualité de vie, le respect de l'homme dans son environnement et l'amélioration constante de cet environnement... Une révolution planétaire qui évitera que l'exemple de nos pays dits développés ne soit le mauvais modèle des pays les plus pauvres souffrant de bien des problèmes (eau potable, éducation, pollution, mauvaise gestion et pillage des ressources naturelles...).

8500 ha consommés chaque année en Bretagne

Pour autant, notre association met aussi en évidence deux problèmes qui sont également causes de la brutalité actuelle des inondations. Elle a ainsi donné son *Prix Citron-Priz Divalo* au vif excès de l'artificialisation des terres et à l'étalement urbain : la Bretagne consomme 8500 ha de terre chaque année (habitat, activités...). C'est le double d'un niveau national lui-même excessif (équivalent d'un département artificialisé tous les 7 ans !). L'Allemagne, ce n'est qu'un exemple, consomme en moyenne par habitant

5 fois moins que la France et donc 10 fois moins que la Bretagne...

Nous préconisons ainsi une forte économie de notre espace, essentiellement agricole, par une urbanisation certes plus dense mais bien plus qualitative et greffée au tissu urbain existant... Ce que nous préconisons plus encore ce sont des bourgs et des villes qui se refont sur eux-mêmes utilisant ainsi prioritairement les friches, les dents creuses, l'habitat vacant et inconfortable... Et alors, quelle renaissance de nos villes et de nos bourgs qui s'égareront aujourd'hui dans la construction de lotissements médiocres et de zones d'activité informes...

Déforestation...

Une deuxième initiative est la réaction par rapport à la *déforestation* de la Bretagne : n'a-t-on pas ainsi perdu (Bretagne des 5 départements) 180 000 km de haies et de talus ? Les conséquences sont évidentes sur les inondations... Ici, tout doit se conjuguer : une autre agriculture, des paysages respectés et revalorisés, facteurs d'avenir de notre région... Il est ainsi peu concevable de poursuivre l'arasement de nos talus sauf rare nécessité à vivement justifier. Il est en parallèle nécessaire de promouvoir bien plus fortement qu'aujourd'hui des actions, parfois même massives, de replantations de haies et de reconstitution de talus en rejetant de fausses et coûteuses solutions telle la construction de retenues.

A côté des actions planétaires contre le réchauffement climatique, la Bretagne a donc de surcroît une carte originale à jouer dans une maîtrise de son développement urbain et dans le respect de ses campagnes. Ceci dépend d'elle et aura certes une influence sur les excès des inondations actuelles même si le combat est bien plus vaste. Cette exigence au total positive nous vient en tous cas de cette révolte de la nature dont les inondations sont une des marques...

Jacques Lescoat,

Vice-président de « Géographes de Bretagne »



Des crues de plus en plus brutales : comment s'en étonner ?

Les causes des crues ne font plus mystère : très fortes pluviométries, artificialisation des sols en milieu urbain et périurbain (routes, parking, urbanisation galopante). En milieu rural aussi, on connaît depuis les années 60 les méfaits de la destruction de bocage après les remembrements et surtout les travaux connexes associés, drainage, assèchement des zones humides. Autant de transformations qui font que l'eau n'est plus retenue et part rapidement à la rivière.

Depuis quelques années, 3 à 4 ans, les problèmes se sont amplifiés avec ce qu'on appelle la « céréalisation » de l'espace agricole, une tendance lourde qui touche même les territoires où le bocage était relativement conservé. Pour exemple Landudal, commune rurale du pays Glazik à 15 km de Quimper et située sur le bassin versant de l'Odet, où le remembrement n'a pas eu lieu même si cela n'a pas empêché la destruction des talus.

Où est passé le bon sens paysan ?

Sur un rayon d'1 km, soit 240 ha, sur le bassin versant du Dour-Lez, gros affluent de l'Odet, on a constaté dès l'automne de très grandes parcelles en pente avec des ravines impressionnantes sur les talweg et des dépôts considérables de limons, graviers et cailloux en bas de pentes, signe tangible de l'érosion liée au ruissellement. Pendant les fortes pluies de fin novembre et décembre, des torrents d'eau boueuse dévalaient ces couloirs d'érosion jusqu'à la rivière en contrebas. Comment expliquer ce phénomène ? Les parcelles concernées ont toutes été cultivées et semées en blé d'hiver, après maïs en fin d'automne. Des semis trop tardifs qui ne remplissent pas leur fonction de couvert végétal, censé consommer les nitrates en excès et empêcher le ruissellement. Ces cultures ont été faites sur des sols en forte pente, avec des travaux et semis qui ne suivent pas les courbes de niveau ! Ajouter à cela que les derniers talus fonctionnels y ont été détruits il y a quelques années (l'un des champs de 15 ha comprenait à l'origine 15 parcelles bordées de talus). Ce sont donc les méthodes culturales qui sont en cause, dans un contexte de spéculation sur les céréales.

Si on retourne quelques années en arrière, ce territoire était essentiellement en polyculture-élevage bovin. Avec des prix du lait insuffisamment rémunérateurs, de petits éleveurs partent en retraite et/ou cèdent leurs fermes à de grosses exploitations qui les convertissent en céréales avec assolement maïs-blé. Même les terrains en forte pente sont dorénavant dédiés aux céréales, avec les conséquences que l'on sait. Ajouter à cela, l'absence de talus stratégiques, des talus busés ou ouverts, l'utilisation de lourds engins qui tassent les sols (création d'une semelle de labour), le phénomène de **battance**, le déficit des sols en matière organique et la déstructuration des sols à cause des lisiers et pesticides qui appauvrissent la vie microbienne, et on a là tous les ingrédients qui empêchent la rétention et l'infiltration de l'eau, favorisant le ruissellement et donc l'érosion.

La pérennité de l'agriculture en question

Dans le cadre du **SAGE** de l'Odet dont ERB fait partie, nous avons invité début janvier les membres de la **CLE** à une



EROSION, INONDATIONS : MÊME COMBAT...

visite des terrains concernés pour qu'ils prennent la mesure de la gravité de la situation, car malheureusement ce problème d'érosion est méconnu par la plupart des membres de la **CLE**, voire passé sous silence. Sur 15 représentants, seul le Président et deux techniciens s'étaient déplacés. Nous aurions apprécié la présence des représentants de la chambre d'Agriculture, mais ces derniers ont décliné l'invitation.

Nous avons cherché à évaluer la quantité de terre arable qui disparaît. Sur l'un des champs de 10 ha, avec une ravine de 300 m de long, de section 40 x 20 ce n'est pas moins de 24 m³ de terre emportée. Ramené à l'hectare, c'est 2,5 m³, soit 3,5 tonnes. La moyenne de l'érosion en France sur terres agricole est de 300 kg/ha/an. L'érosion ici est 12 fois supérieure à cette moyenne, et ce sur deux mois de précipitations ! Que sera ce champ dans 5 à 10 ans, sinon un champ de cailloux rapidement voué à la friche ? Quand on évoque la pérennité de l'activité agricole sur ces parcelles, la chambre d'Agriculture, pourtant bien prompte à défendre l'emploi agricole quand il s'agit de diminution des teneurs en nitrates, répond par un silence assourdissant... Et qu'en est-il de la contribution de ces ruissellements intempestifs sur les pics de crues sur la totalité du bassin versant de l'Odet ? Dans cette même ravine, on a évalué lors des fortes pluies de décembre et janvier un débit instantané de l'ordre de 100 L/s partis directement à la rivière, en l'absence de rétention par des talus fonctionnels qui auraient eu l'avantage de tamponner la crue. Nous avons demandé au Président du **SAGE** de prendre en compte d'urgence cette problématique et de l'intégrer dans l'étude des scénarios destinés à prévenir les inondations.

André Perron,
Représentant ERB à la **CLE** du **SAGE** de l'Odet.

Battance

Absence de pénétration de l'eau dans un sol fraîchement ameubli et sec.

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

CLE

Commission locale de l'eau



Des orientations pour demain

De nombreuses mesures et orientations peuvent être et sont proposées dans plusieurs documents de portée juridique différente (PLU, SAGE, SCOT...) qui visent à réduire le risque d'inondation mais aussi les pratiques aggravantes. Les résultats semblent néanmoins faibles encore aujourd'hui. Eau & Rivières de Bretagne retient tout de même des notions phares prenant en compte la globalité de cette problématique.

Accepter les crues comme phénomène naturel

Certains facteurs accentuant le risque d'inondation ne pourront pas évoluer malgré tous les efforts déployés (niveau d'intensité pluviométrique, marées, changement climatique...). Ce phénomène récurrent devra certainement être un peu mieux accepté par la population comme un événement naturel nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs milieux associés. Sensibiliser et informer les populations dites à risque est aussi un élément essentiel pour une meilleure acceptation.

Renforcer les outils d'urbanisme

Cette respiration de la rivière ne saurait évidemment se faire accepter que si elle est détachée de toute émotion liée à une perte matérielle ou émotionnelle. Aussi, il est nécessaire de programmer un transfert progressif des activités et habitations hors des zones inondables et submersibles, anticipant les effets du changement climatique et de l'élévation du niveau marin. Et dans le même temps tordre le coup à toute volonté d'assouplissement de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, comme c'est le cas sur la loi Littoral par exemple.

Renaturer des cours d'eau

La restauration écologique des cours d'eau doit être menée en parallèle avec la préservation des zones d'expansion naturelle des crues (zones inondables, zones humides) et des autres infrastructures naturelles des bassins versants (haies, talus, forêts...) qui jouent un rôle primordial dans le stockage et la rétention de l'eau. D'une vision purement hydraulique des cours d'eau et des bassins versants au cours des dernières décennies, il est nécessaire et vital, pour la lutte contre les inondations, d'adopter une démarche écohydraulique qui permette à la fois de répondre aux enjeux d'inondations, de qualité des eaux et de fonctionnement écologique des milieux. C'est d'ailleurs inscrit dans les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Solidarité amont/aval

Les SAGE devront intégrer cet aspect de solidarité amont-aval et faire valoir leur vision globale du territoire et du bassin versant. Et pourquoi ne pas intégrer les haies comme infrastructure naturelle d'intérêt général avec une stratégie de valorisation économique du bocage pour les collectivités (ressources en bois) ?

Expérimenter et évaluer

Les aménagements dits « durs » (chenalisation, ouvrages écrêteurs, zones de ralentissement sur aire de stockage...) implantés dans l'optique d'une réduction locale et d'une protection ponctuelle des effets des crues ont souvent pour conséquence de modifier plus ou moins profondément le lit mineur et/ou majeur, de dégrader la qualité de l'eau et de freiner les migrations piscicoles. Ils créent souvent un certain nombre d'impacts récurrents, inévitables, et difficilement compensables.

Plusieurs solutions moins impactantes, moins coûteuses et/ou apportant un bénéfice écologique (restauration d'habitats, maintien des zones humides, valorisation du bocage) existent. Elles comprennent des aménagements souvent moins lourds, épargnant le lit mineur et ayant pour but un stockage ou un ralentissement de l'écoulement. Elles ont contre elles de ne pas mobiliser d'entreprises de BTP et d'être plus difficile à mettre en œuvre car s'adressant à l'ensemble des usagers du sol. L'association de ces techniques douces, notamment en tête de bassin, peut souvent permettre d'éviter la construction d'ouvrages et donc de consacrer ces fonds à valoriser les bonnes pratiques.

Le mot de la fin

Une gestion intégrée amont-aval, une vision globale pour que nos rivières puissent respirer au rythme des saisons et remplir pleinement leur rôle sans engendrer de risques majeurs pour la population.

Et si pour une fois, l'homme s'adaptait pleinement à son environnement et non l'inverse !

Dossier préparé par
Dominique Avelange,
Béatrice Dupont,
Sophie Pontgélard,
Mickaël Raguénès,
Dominique Williams





Nos vallées sont belles et précieuses

Afin de valoriser nos belles vallées, de mobiliser les adhérents au plus près de leur territoire et de sensibiliser le grand public, Eau & Rivières a lancé une nouvelle opération baptisée «Nos vallées sont belles et précieuses». Cette opération est désormais reconductible ailleurs au gré des motivations locales.

Une multitude d'outils à mettre en musique

Au fil des ans, avec la montée en puissance du pôle pédagogique, l'association a développé une multitude d'outils de sensibilisation pour des publics très variés. Ici des expositions de plein air visant à valoriser la faune et la flore, là un guide de randonnées afin de faire découvrir l'une de nos vallées. Ailleurs encore nous développons des programmes d'animations pour les familles. L'an dernier, pour améliorer la lisibilité de ces actions morcelées, pour créer des temps forts sur les vallées, pour nouer des partenariats avec les associations ou collectivités locales nous avons regroupé l'ensemble de ces outils autour de l'opération «Nos vallées sont belles et précieuses».

L'exemple du Trieux

La première expérience a été menée autour de l'emblématique vallée du Trieux, en partenariat avec le réseau au fil de l'eau. Ce réseau, financé par les collectivités locales, a pour vocation de promouvoir des sites emblématiques en lien avec l'eau. En partenariat avec les offices de tourisme du secteur, nous avons créé un guide de randonnées de découverte du Trieux (voir encart), organisé un programme d'animations grand public (jouets buissonniers, orpaillage, plantes médicinales et gastronomiques...) et fait installer des expositions de plein air sur les vallées du secteur. L'association a pu ainsi présenter sur plusieurs mois ses trois nouvelles expositions de plein air (libellules, amphibiens, papillons).

3 expositions de plein air sont actuellement disponibles. Chaque exposition est composée de 15 panneaux grand format de 1 m x 90 cm. Pour créer ces expositions l'association a sélectionné des clichés d'une grande qualité parmi plusieurs centaines de photos réalisées par les spécialistes de la discipline.



L'EXPOSITION DE PLEIN AIR «AMPHIBIENS», ICI AU CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE PENDANT LE TEMPS DES GRENOUILLES

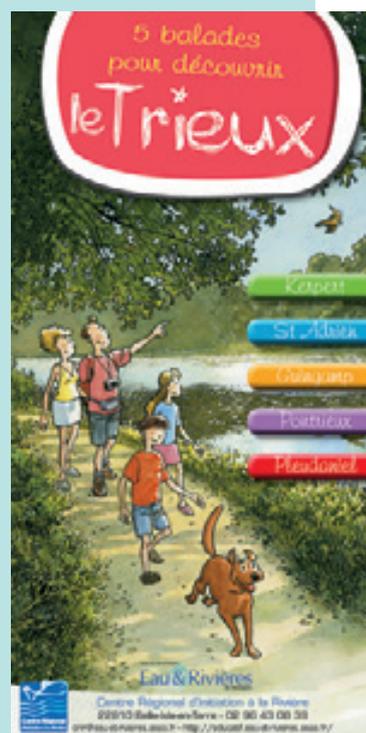
Premiers enseignements

Tout d'abord nous avons acquis l'expérience nécessaire à l'organisation d'une telle opération, nous savons créer des outils qui sont maintenant disponibles pour des opérations similaires sur d'autres vallées. Trois expositions ont été créées et deux nouvelles viendront étoffer l'offre de notre association en 2014 (loutre et poissons). Installées en plein air et en libre service, il est malheureusement quasi impossible d'en connaître la fréquentation. Les animations quant à elles ont attiré un peu plus de 200 personnes. Ces opérations de vallées devront encore évoluer pour être encore plus lisibles. Elles peuvent être organisées par des adhérents ou par des associations adhérentes. Monter des expositions de cette envergure, créer et éditer un guide de randonnées, nécessitent toutefois une forte implication des collectivités locales.

Vincent Lefebvre

Guide de randonnées animées

Depuis plusieurs années nous nous sommes lancés dans une collection de guides de découverte de nos vallées par la randonnée. Après l'Elorn, le Scorff, le Léguer, voici venu maintenant le guide du Trieux. 5 boucles emblématiques de la vallée ont été présentées pour que les résidents ou les estivants puissent découvrir les merveilles du Trieux. Ces guides sont disponibles gratuitement auprès des offices de tourisme de la vallée ou du centre régional d'initiation à la rivière ou en libre téléchargement sur <http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>





Fédération de Pêche du Morbihan : de la pêche traditionnelle à l'évolution des pratiques

La Fédération de pêche du Morbihan fédère les 27 associations de pêche morbihannaises qui rassemblent 16 000 pêcheurs. Elle est gérée par un conseil d'administration de 16 membres et s'appuie sur une équipe de 10 salariés. Statutairement, elle poursuit une double mission : protéger et gérer les milieux naturels aquatiques d'eau douce d'une part, organiser et promouvoir la pratique de la pêche d'autre part.



© Christian Le Cleve



© M. Schaffner

PROMOUVOIR UN ENTRETIEN OPTIMAL DES COURS D'EAU EST L'ÉTERNEL CHEVAL DE BATAILLE DES PÊCHEURS MORBIHANNAIS, MAIS PAS LE SEUL.

ORIENTER L'IMAGE DE LA PÊCHE VERS UNE IMAGE PLUS JEUNE, PLUS « URBAINE » EST UN DÉFI INCONTOURNABLE POUR L'AVENIR DE LA PÊCHE.

Au-delà de la simple pratique de pêche

L'objectif poursuivi par la Fédération et les AAPPMA du Morbihan est de promouvoir une « pêche de qualité, axée sur la capture de poissons sauvages et accessible à tous ». En application de ce projet, environ la moitié des cours d'eau est gérée de façon patrimoniale, c'est-à-dire sans déversement ni alevinage d'aucune sorte ; cela depuis parfois plus de 20 années.

Ceci implique évidemment que les cours d'eau soient en suffisamment bon état pour produire les poissons que recherchent les pêcheurs. Tout naturellement, Fédération et AAPPMA du Morbihan sont donc fortement engagées dans la défense, l'entretien et la réhabilitation des cours d'eau. L'acte fondateur de cette politique est sans doute la décision prise en 1987 de créer une « participation à l'entretien des cours d'eau » à l'échelle départementale. Cette contribution volontaire conduisant à augmenter de 60 % le prix de la carte de pêche a permis aux pêcheurs morbihannais de se donner les moyens d'une politique d'entretien des cours d'eau : multiplication des chantiers bénévoles, créations d'équipes de cantonniers de rivières. L'objectif visé était aussi de mettre un terme aux pratiques de curage et de recalibrage pratiquées à l'époque, qui détruisaient alors, sous couvert d'entretien, 200 à 300 km de rivières et ruisseaux par an.

La contribution au débat public

Dans la foulée, au fil des ans, les pêcheurs morbihannais ont soulevé de nombreuses problématiques affectant le milieu aquatique : impact des étangs sur les ruisseaux salmonicoles, « saucissonnage » de ces mêmes cours d'eau par les ouvrages routiers et autres busages non franchissables par les poissons, qualification en « fossés » de nom-

breux ruisseaux non pris en compte dans les cartes IGN. Grâce à l'immense caisse de résonance institutionnelle et financière que constituent les SAGE et les CTMA, toutes ces problématiques sont désormais bien mieux intégrées par les textes réglementaires ou intégrées dans des programmes d'action portés par les collectivités locales.

Pêche, le grand défi de l'adaptation aux évolutions sociétales

En résumant, la question à laquelle est confrontée l'organisation associative de la pêche est : comment adapter ce loisir rural à une société de plus en plus urbaine dans son organisation et dans sa culture ? C'est particulièrement vrai dans notre département où la frange côtière accueille une fraction de population toujours plus importante et de plus en plus déconnectée des territoires intérieurs où se situent l'essentiel des secteurs de pêche.

Sans renier les pratiques en place, le travail mené par la fédération vise à intégrer les besoins d'information de pêcheurs de plus en plus mobiles, à rendre plus aisé l'accès au loisir et à « moderniser » (urbaniser serait sans doute plus approprié) l'image de la pêche et sa pratique. Parmi les actions menées :

- Adapter le réseau de distribution des cartes de pêche
- Identifier un réseau de parcours permettant aux débutants et visiteurs d'aborder nos richesses halieutiques dans les meilleures conditions et le porter à la connaissance du public par une communication appropriée
- Mettre en synergie les différents acteurs impliqués dans le tourisme pêche que sont les AAPPMA, les hébergeurs, les structures touristiques, les guides de pêche, etc., afin de créer une « dynamique pêche » morbihannaise.

AAPPMA

Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

CTMA

Contrat territorial milieux aquatiques

Contact

FDPPMA 56
3 rue Marcel Dassault
B.P. 10079
56892 SAINT AVE CEDEX
02 97 44 54 55
www.federationpeche.fr/56/

Christian LE CLEVE, délégué général



Asso 22 – AAPPMA La Gaule Lannionaise

L'AAPPMA La Gaule Lannionaise est une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques qui gère environ 500 km de cours d'eau dans le Trégor (Léguer, Guindy...) et compte actuellement 650 adhérents. A son initiative, une cinquantaine de bénévoles ont consacré la journée du samedi 1er mars au nettoyage des rives du Léguer sur la commune de Pluzunet.

Venus de Lannion, mais aussi de Guingamp, Pontrioux, Lanvollon et pour certains de Rennes, ces pêcheurs motivés, aidés de quelques riverain(e)s ont redonné vie et lumière à deux kilomètres de rives devenues impraticables, tant aux pêcheurs qu'aux promeneurs. « A une semaine de l'ouverture de la pêche, cette journée représente pour nos bénévoles une journée de plaisir supplémentaire au bord de la rivière » confient les membres de l'association. Comme le dit un des participants : « La rivière, c'est comme un jardin, ça se prépare, ça se travaille et se bichonne, et c'est cette attention qui donne le goût incomparable des cueillettes à venir. »

Relancer l'esprit de coopération entre les usagers de la rivière qui a sauvé les rivières bretonnes de l'indifférence dans les années 80, telle est l'ambition de ces chantiers qui « tourneront » dorénavant entre les quatre associations de pêche (Guingamp, Lannion, Pontrioux, Lanvollon) regroupées au sein de « l'Entente Halieutique du Trégor ». PD



© Pascal Dubois

CENT BRAS POUR LE LÉGUER !

Contact :

AAPPMA de Lannion
Maison des Pêcheurs – Rue de Roud ar Roc'h
22300 LANNION – Tél. : 02 96 37 70 18
aappma.lannion@wanadoo.fr

Asso 29 – Logebeg.degaz et le méthaniseur

Logebeg.degaz est un collectif de citoyens réunis suite à l'enquête publique qui avait eu lieu à Bannalec en novembre 2012, sur un gigantesque projet de méthanisation situé au milieu des habitations et à côté d'une unité de transformation agro-alimentaire (Ets Tallec). 50 000 tonnes annuelles de déchets industriels en provenance de tout le grand Ouest pour être transformés à Bannalec puis épandus encore plus à l'Ouest, sur le bassin-versant algues vertes de Concarneau... Malgré les très nombreuses remarques,

le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable. Le porteur de projet (Naskeo) a montré le peu d'intérêt qu'il porte aux riverains du site et des épandages, ainsi qu'au projet lui-même hormis son aspect financier via les subventions à recevoir...

Le collectif s'est construit spontanément, avec des bannaléclois, sans « chef » ou porte-parole. Ce n'est donc pas une association au sens strict mais chacun s'exprime comme il l'entend et étudie le dossier en fonction de ses compétences et de son expérience. Et, à l'unanimité, nous avons adhéré à Eau & Rivières qui nous a intégré dans le réseau.

Depuis plus d'un an maintenant, le groupe se rencontre chaque lundi, durant une heure ou deux. De très nombreux courriers et plus de 20 articles de presse ont été rédigés pour sensibiliser : élus, préfets, ministres et population aux problèmes potentiellement engendrés par ce dossier particulièrement mal conçu. Ce n'est pas en vain : de très nombreux bannaléclois nous soutiennent et suivent nos actions. A ce jour, nous participons aux **CSS**, imposés par le préfet avant l'implantation de l'usine aux côtés de Bretagne vivante et Eau et Rivières avec la ferme intention de faire reculer le projet.

Contact :

logebeg.degaz@gmail.com – <http://gazapart.blogspot.fr>
Signer la pétition : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=LOGEBEG>

AAPPMA

Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

CSS

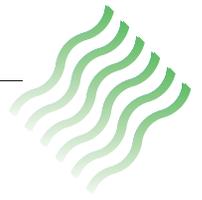
Comités de suivi de site

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints récemment

AAPPMA La Plélauffienne	GOUAREC (22)
Les copains du Trioux	LÉZARDRIEUX (22)
AAPPMA Pont Croix	PLOZEVET (29)
AAPPMA Les pêcheurs de Gaël	GAEL (35)
Ar Gouenn	LE FAOUET (56)

ASSOCIATIONS : Elles nous ont renouvelé leur confiance. Et vous ?

Sauvegarde et développement du pays de la baie de la Fresnaye	PLEVENON (22)
Pleumeur-Bodou Nature	PLEUMEUR-BODOU (22)
Rance environnement	PLEUDIHEN-SUR-RANCE (22)
Sites et patrimoine de Trégastel	TREGASTEL (22)
Sur un air de terre	PONT-L'ABBE (29)
Diwall An Aberiou	BREST (29)
Aquavie / Dour Bew	MILIZAC (29)
Les amis du Pouldu	CLOHARS-CARNOET (29)
Les amis des Chemins de ronde du Finistère	CLOHARS-CARNOET (29)
Doëlan Clohars Environnement	CLOHARS-CARNOET (29)
Groupe Mamalogique Breton	SIZUN (29)
AAPPMA de l'Elorn	SIZUN (29)
PRÉ Maison de la Rivière	SIZUN (29)
SAUVAL	CONFORT-MEILARS (29)
Mais qu'est ce que tu fabriques ?	LANDERNEAU (29)
Le cabaret des oiseaux	CORPS-NUDS (35)
A.D.R.B.S.	NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35)
La Passiflore	FOUGERES (35)
Association Bretonne Pour la Pêche à la Mouche	PLOUAY (56)
Optim-ism	RIANTEC (56)
ADEC	CAUDAN (56)
Les films du Goëland	LE BREUIL (71)



RÉGION - Santé et environnement les adhérents s'informent !

Fin février, s'est tenue à Pontivy une journée de formation sur la relation entre santé et environnement, l'occasion de lancer officiellement la nouvelle commission régionale «pesticides et santé». Le matin, le Dr Lylian Le Goff a présenté ce qu'est la santé environnementale et a défini de manière claire et concise les termes essentiels, mais a aussi évoqué l'organisation du PRSE et le rôle important que peuvent avoir les associations. En rappelant que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (définition de l'OMS), il a pointé le fait que donc que la santé ne devait pas se limiter à la gestion de la maladie, mais aussi à sa réelle prévention, aujourd'hui largement délaissée par les instances publiques. L'après-midi, la chercheuse Cécile Chevrier (INSERM, Rennes) a présenté quant à elle les premiers résultats de l'étude Pélagie, portant sur une cohorte mère-enfant de 3 421 femmes enceintes en 2002, suivies sur le long terme. Cet exposé a mis en évidence la complexité du sujet et la difficulté de tirer des conclusions définitives sur le rôle de l'exposition environnementale aux pesticides même si la suspicion augmente de jour en jour. Par exemple, un des résultats de l'étude vient tristement conforter d'autres études, la contamination généralisée de la population. En effet, sur les 600 femmes de la cohorte ayant subi des analyses urinaires, 95% avaient au moins un pesticide détectable, la moyenne détectée étant de 8 pesticides. PP

RÉGION - Les jardineries s'engagent pour réduire l'usage des pesticides

La charte « Jardiner au naturel ça coule de source », engagement pris entre collectivités, associations et jardineries d'un territoire, vise à faire baisser durablement la vente des pesticides tout en augmentant la vente d'alternatives non chimiques. Les jardineries volontaires s'engagent à faire évoluer le conseil des

clients vers des techniques de jardinage au naturel et à mettre en avant les solutions sans pesticides via des supports de communication.

Ce changement dans le conseil passe par la formation des vendeurs. Les sessions de formation abordent les problèmes posés par les pesticides sur la santé et l'environnement, les principes du jardinage au naturel (travail en amont pour éviter le désherbage, maladies, invasions d'insectes...) et les matériels et produits pouvant être conseillés et vendus en magasin à la place des pesticides. En 2013, 16 chartes ont été (re)signées entre associations collectivités locales et jardineries de nombreux territoires bretons. Les 233 jardineries signataires se sont vues proposer une trentaine de journées de formations. PP

RÉGION - Infiniment petit

L'équipe d'éducateurs d'Eau & Rivières s'est formée cette année à une nouvelle thématique : le plancton. Plusieurs heures de formation ont été nécessaires pour « défricher » ce sujet méconnu. Les antennes de l'association sont désormais équipées de filets, de loupes binoculaires et de caméras, matériel indispensable pour la collecte, l'observation et la projection aux publics des zoo et phytoplancton. Des outils pédagogiques ont été créés : ludiques et originaux, ils permettent, tout en faisant passer les connaissances des programmes scolaires, de s'approprier le sujet et de passer un bon moment. Tout cela devrait déboucher ce printemps sur des sorties avec les écoles et de belles découvertes en perspective. AB

PRSE
Plan régional santé-environnement

OMS
Organisation mondiale de la santé



UNE JOURNÉE DE FORMATION INITIALE QUE LES ÉDUCATEURS METTENT À PROFIT AVANT DE PROPOSER CETTE THÉMATIQUE AUX PUBLICS.



RETROUVEZ LES TERRITOIRES ET JARDINERIES ENGAGÉS SUR WWW.JARDINERAUNATUREL.ORG

22 - Tout nu dans la Lieue de Grève

Dans le bassin versant de la Lieue de Grève, cet hiver beaucoup d'entre nous ont eu la surprise de constater que de nombreux champs de maïs ensilage n'avaient pas de couvert végétal et que les champs étaient restés à nu. A quoi bon établir des plans de lutte anti algues vertes, si des agriculteurs ne respectent pas la réglementation obligeant de semer des couverts végétaux pour éviter le ruissellement et les fuites d'azote ? JS



22 - La fête du jardin et de l'agriculture paysanne

Pour la 11e édition, la fête du jardinage au naturel de Belle-Isle-en-Terre prend un nouveau virage pour devenir la fête du jardinage et de l'agriculture paysanne. Ce virage se traduira par l'organisation de conférences, d'un marché du terroir, la présence d'une cinquantaine de stands, l'organisation de spectacles, la mise en place d'expositions, d'animations et ateliers. Pour organiser cette fête dans les meilleures conditions, l'association a besoin du concours d'un maximum de bénévoles. N'hésitez pas à contacter l'association au 02 96 43 08 39 VL

22 - Des amendes... à répétition

Le 5 février 2014, le Tribunal Correctionnel de Saint-Brieuc a condamné deux agriculteurs pour usage illégitime de produits sanitaires. Le premier, de Loudéac, était poursuivi pour l'utilisation de pesticides directement sur un cours d'eau, l'absence de bandes enherbées le long de ce même cours d'eau et la culture de maïs sur une zone où celle-ci est interdite. Le second était poursuivi pour l'utilisation de pesticides à proximité d'un cours d'eau. Devant le tribunal, les agriculteurs, récidivistes tous les deux, ont reconnu les faits. Le tribunal les a respectivement condamnés à deux amendes de 1500 € et 1000 € et à verser 700 € et 500 € de dommages et intérêts à Eau & Rivières. PP

29 - Amélioration ou saccage ?

Suite aux recommandations de l'ONEMA, un arrêté préfectoral avait été pris pour la pose d'une canalisation permettant une «rapide et meilleure dilution dans un ruisseau de débit supérieur» des eaux épurées de la station d'épuration de Briec. Malheureusement la canalisation de près de 2 km qui vient d'être posée passe en zones humides et traverse deux fois le cours d'eau. De plus les prescriptions de la déclaration loi sur l'eau n'ont pas été respectées, notamment les travaux en période d'étiage... AK



UN CHANTIER HASARDEUX, D'AUTANT PLUS QU'IL N'Y A TOUJOURS PAS DE REPLANTATIONS ET QU'IL RESTE DES PLANTES INVASIVES NON ENLEVÉES...

29 - March against bulbiculture

De nombreux et vastes étangs se sont formés dans l'arrière-dune entre la Torche et Tronoen, suite aux pluies incessantes depuis Noël. On peut remarquer que ces zones sont proches, pour certaines d'entre elles, des terrains de bulbes où, comme d'habitude, de grandes tranchées ont été effectuées, pour évacuer l'eau des parcelles. Bien entendu, les pluies incessantes n'ont pas arrêté les traitements de pesticides. « Le 5 mars, on a traité toute la journée autour de chez nous » nous dit une habitante du secteur. Il y a de l'eau dans les fossés inter-planches. Cette eau part dans les fossés communaux et rejoint toutes les eaux de l'amont qui convergent dans le ruisseau de la Torche à Croas an Dour. Dans ce secteur, il y a eu 188 L/m² en décembre, 250 en janvier et 224 en février ; 36 au 4 mars. Tous ces pesticides vont donc être très rapidement lessivés. Mais ils sont sciemment utilisés sur sols engorgés pour aller le plus profond possible, « le pulvé est repassé, le 6 mars ; il avait traité la même parcelle la veille.. ». On a trouvé, mi-février, bon nombre de coquilles de tellines à la Torche. On peut se demander quel est l'impact des nombreux produits phytosanitaires appliqués dans des terrains saturés en eau. Ce ne sont pas des pratiques responsables, surtout dans une zone si proche du littoral. « Au vu des pratiques constatées depuis 30 ans, il y a forcément des incidences non négligeables sur tous les milieux et sur notre santé ! » MJH



L'ASSERVISSEMENT D'UNE ZONE NATURELLE REMARQUABLE À DES FINS DE PRODUCTION INTENSIVE DE BULBES...

29 - Ferme marine, à quelles conditions ?

Une enquête d'utilité publique s'est tenue début janvier sur le projet de création d'une ferme marine de 400 hectares (algues et coquillages) à Moëlan sur Mer à quelques encablures de la côte entre les ports de Brigneau et de Merrien. Le manque de communication préalable a provoqué l'ire des Moëlanais qui se sont déplacés pour donner leur avis sur le projet. Il est vrai que ce type de dossier est un peu nouveau et présente en outre quelques lacunes (questions sur le transport, le process à terre, les emplois créés, l'impact sonore...). Eau & Rivières a proposé une expéri-

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques



mentation sur une dizaine d'hectares avec mise en place d'un comité de suivi scientifique et technique. A suivre... JLLD



© Jean-Luc Le Delliou

LE PORT DE BRIGNEAU :
UNE IMAGE DE CARTE POSTALE À PRÉSERVER.

29 - Des turbulences dans les SAGE

Le Finistère est l'un des départements français le mieux pourvu en SAGE puisque l'intégralité de son territoire est couvert par 9 CLE. Les mauvaises langues diront que c'est parce que c'est aussi le département où la situation vis à vis de l'eau était la plus dégradée, les autres diront que c'est la fragilité et la qualité de ses rivières exceptionnelles qui l'imposait. Au final, ces 9 territoires réfléchissent, mettent en œuvre, révisent,... leurs plans d'actions pour l'eau (PAGD) dans un pas de temps qui leur appartient et cette concertation locale n'aboutit pas toujours à des consensus. Sur le Bas-Léon, le projet soumis à validation finale a été approuvé en janvier, à l'unanimité moins une voix, celle du représentant d'Eau & Rivières jugeant le projet trop peu ambitieux au regard des enjeux. Sur l'Ouest-Cornouaille, le projet qui sera bientôt soumis à enquête publique a obtenu un satisfécit des associations (ERB + Bretagne vivante) ce qui n'a pas été le cas du SAGE Aulne pour lequel notre représentant a dit « se fixer 15 % comme objectif de réduction des flux d'azotes à l'horizon 2020 alors que les voisins de l'Elorn avait retenu 30%, ce n'est pas soutenable ». Mais le véritable trou d'air c'est le SAGE Odet qui l'a traversé, puisque ce Sage en révision n'a pas été validé par la CLE du mois de janvier. Les représentants d'Eau & Rivières et de la CLCV s'abstenant pour plaider une meilleure prise en compte du problème érosion/inondation, tandis que l'ensemble des représentants agricoles (Chambre, FDSEA...) rallié par quelques élus ruraux s'y sont opposés sur l'air galvaudé de « l'environnement ça commence à bien faire » AC

35 - Une nouvelle animatrice en Ile-et-Vilaine

Sophie Pongélard est arrivée dans la délégation début janvier, après avoir participé à la procédure habituelle

de recrutement, en vue d'assurer le remplacement d'Armelle jusqu'en mai prochain.

Elle a su très vite trouver sa place et prendre en charge des dossiers parfois complexes. Son expérience lui a permis aussi de gérer avec beaucoup de tact le relationnel entre personnes d'origines diverses. Elle travaille en parfaite autonomie tout en restant en relation bien sûr avec les responsables de l'association. Souhaitons que sa présence parmi nous apporte beaucoup mutuellement. DH

35 - Carrefour des gestions locales de l'eau, pas sans Eau & Rivières !

Eau & Rivières était présente à Rennes, au 15^e Carrefour des gestions de l'eau, le plus grand rendez-vous des acteurs de l'eau en France réunissant plus de 300 exposants, essentiellement des entreprises, mais aussi le rendez-vous des gestionnaires et collectivités au travers de grandes conférences et d'ateliers débats.

Comme l'an passé, l'association était installée en plein cœur de l'espace « Territoires Bretons » sur un stand où de nombreux élus et techniciens sont passés prendre connaissance de la diversité des actions proposées par l'association pour sensibiliser le public à la protection de l'eau. Eau & Rivières avait à cœur de montrer que son apport à la question de l'eau ne se résume pas à ses interventions dans la presse ou son expertise de la politique de l'eau. Elle travaille en effet depuis de nombreuses années avec des syndicats d'eau et plusieurs collectivités sur des programmes de sensibilisation du grand public et d'éducation et entend bien le poursuivre. SP

35 - Conférence sur les amphibiens

Dans le cadre de l'opération régionale « le temps des grenouilles », la délégation des Marches de Bretagne a programmé le 27 février dernier une conférence sur les amphibiens avec pour intervenant le spécialiste régional Bernard Le Garff. Maître de conférences en retraite à l'université de Rennes 1, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ces animaux méconnus du grand public. Après deux heures de présentation passionnée, les personnes présentes ont appris à mieux connaître les espèces de notre région et ont également pu prendre conscience des nombreuses menaces qui pèsent sur ces animaux fortement liés à l'eau... MR



© Michèle Riou

DEUX HEURES DE CONFÉRENCE PASSIONNÉE ET PASSIONNANTE !

NP,
il du
ières,



56 – SAFER à quoi ?

A deux reprises en février, Eau & Rivières a tenu à soutenir le projet d'installation de jeunes paysans défendant une agriculture à taille humaine, respectueuse de l'environnement. D'abord à Saint-Nicolas du Tertre (56) où il fallait aussi réaffirmer notre refus d'une méthanisation nécessitant des cultures énergétiques dédiées, comme le maïs (il est en effet aberrant de fabriquer de l'azote pour l'exporter par la suite !). Puis 15 jours plus tard pour soutenir un autre projet d'installation sur la commune de Peillac (56). Un collectif d'une dizaine d'associations agricoles et citoyennes qu'Eau & Rivières a rejoint, s'est créé, dénonçant la non gérance de la SAFER et défendant une agriculture innovante proche de son territoire et développant une économie locale.

Grâce aux soutiens du collectif, d'élus locaux, aux lettres ouvertes adressées au conseil d'administration de la SAFER, les paysans ont pu défendre leurs projets en commission régionale à Saint-Brieuc le 27 février. La décision ? 21 ha de terres agricoles obtenus permettant d'installer 3 paysans en plantes aromatiques et médicinales et paysans brasseurs. Une première manche de gagnée ! L'enjeu foncier est déterminant, et ne peut être déconnecté de l'enjeu environnemental ! Aux élus de la SAFER de prendre maintenant leur responsabilité et d'assurer justement leurs missions... Affaire à suivre. SP



© ERBB

56 – Changement de représentant au CODERST

E pad kazimant 12 vlez Camille RIGAUD a zo bet kannad Dour ha Sterioù Breizh e kuzul departamant an endro ha riskloù yec'hedel ha teknologezhioù ar Morbihan. Stlaket eo da bet get tud ar « CODERST » pand eo aet kuit evit ar labour an deus groet, ur labour poellek ha talvoudus. Gwir eo ar labour se a zo lies a walc'h dizanaouedek, mouezh ar gevredigezhioù ne bouez ket kalz dirak ar merezh ha an dilennidi a zo ar liesañ a du get pezh a vez lâret. Met ema ret d'hor gevredigezh bout aze evit teurel ur sell doc'h ar raktresoù fall kempennet hag a zo danjerus evit an dour hag ar lec'hioù dourennet. Jean-Paul Runigo a zo ac'houde miz genver kannad get Jean-Pierre Allot. JPR

Retrouvez cette brève en français sur

www.eau-et-rivieres.asso.fr

56 – Un nouveau groupe sur l'Oust !

Après plusieurs années de dormance du groupe, les adhérents du bassin de l'Oust se sont réunis à La Chapelle Caro le 20 janvier dernier. Après un tour de table qui a permis de faire connaissance et de définir les attentes de chacun, nous avons échangé sur l'actualité régionale et départementale d'Eau & Rivières. La rencontre a permis ensuite de faire le tour des affaires locales préoccupantes, nombreuses sur ce territoire : projet de parc éolien dans la forêt de Lanouée, rejets de la station d'épuration de Néant sur Yvel, eutrophication du Lac au Duc, enquêtes publiques en cours... L'évaluation des 8 contrats territoriaux de bassins, récemment terminée, a également fait l'objet d'une synthèse par notre représentant auprès du syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust. Les adhérents ont décidé de poursuivre les échanges par des rencontres bimestrielles et d'engager des actions concrètes de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur ce secteur critique. JN

56 – Comité d'estuaire de la Vilaine

Ca y est c'est officiel, Eau & Rivières de Bretagne est représentée dans le comité d'estuaire de la Vilaine ! Ce comité est une instance de consultation et de propositions non décisionnaire. Une « Charte d'organisation du comité d'estuaire de la Vilaine », discutée lors de la réunion de février, en définit les trois grandes missions et l'organisation. Il sera chargé d'élaborer, de valider et d'animer un projet de gestion durable de la baie de Vilaine. Il tient lieu de comité de gestion du barrage d'Arzal. Enfin, il peut formuler des avis et propositions sur les questions relatives à l'évolution de l'estuaire et aux aménagements réalisés sur ce territoire estuarien, pour préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Composé de 60 personnes réparties dans en 3 collèges (élus, services de l'Etat, usagers), cinq vice-présidents seront en charge de cinq thématiques dont « qualité de l'eau » et « envasement de la baie de Vilaine ». Les études présentées sur l'envasement de la baie de Vilaine montrent qu'en moins de 5 mois la vase revient dans les espaces dragués en quantité équivalente. Les dragages ne semblent pas augmenter la pollution dans la baie. Après un hiver très pluvieux, le débit de la Vilaine est passé à un maximum de 1 000 m³/s, donc au dessus du débit de 200 m³/s, qui provoque des crues à répétition. ED



LE BARRAGE D'ARZAL SUR LA VILAINE.

© Estelle Le Guern

SAFER

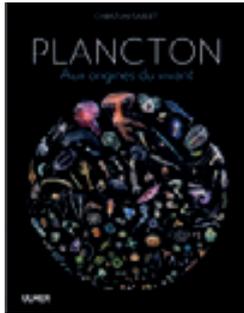
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

CODERST

Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques



PLANCTON – Aux origines du vivant



Dans ce très beau livre, ode aux origines et à la diversité du vivant, Christian Sardet nous révèle en 550 photos aussi belles qu'étranges, le monde secret du plancton.

L'auteur, à travers ses expéditions, partage ses passions et connaissances en images accompagnées de textes précis et incisifs permettant de comprendre les évolutions de la vie depuis plus de 3 milliards d'années.

Pour aller plus loin dans la découverte du comportement et des interactions entre les organismes planctoniques, des QR codes (sortes de codes-barres utilisables avec les smartphones) insérés dans les chapitres du livre permettent d'accéder instantanément aux 20 vidéos des « Chroniques du Plancton » pour une immersion totale !

De Christian Sardet
Editions Ulmer ; 216 pages ;
24 x 32 cm ; 39,90 €

Plantes envahissantes, pionnières ou simplement expansives ?



Opportunistes, pionnières, conquérantes, envahissantes ? Nous assistons parfois à de virulentes expansions de plantes provoquées par de multiples causes : réchauffement climatique, pollution, brassage planétaire... Si, au niveau paysager, il est peut-être vain de vouloir agir contre ces évolutions naturelles ou anthropiques, il n'en est pas de même dans les jardins. A cette petite échelle, on peut éviter d'installer des plantes expansives ou, lorsqu'elles sont déjà en place, apprendre à les cantonner écologiquement.

Jussie, myriophylle du Brésil, renouée du Japon, arbre aux papillons, mais aussi oxalys, chiendent, liseron... Gilles Clément et Brigitte Lapouge ont entrepris de catégoriser 44 de ces plantes des plus « envahissantes » aux mauvaises herbes les plus tenaces. Pour chaque plante, les auteurs apportent informations botaniques, histoire, qualités, problèmes posés et bien sûr les solutions écologiques pour les maîtriser, les supprimer ou

les remplacer... Des témoignages de lecteurs du magazine de Terre vivante, Les 4 Saisons du jardin bio, viennent compléter les observations et les conseils techniques des auteurs.

Un ouvrage indispensable au jardinier confronté à une prolifération dans son jardin.

De Gilles Clément
et Brigitte Lapouge
Editions Terre vivante ;
192 pages ;
17 x 24,5 cm ; 25 €

Une autre finance pour une autre agriculture



La financiarisation de l'agriculture est le ciment du modèle productiviste mis en place à partir des années 1960. Les politiques d'aide et de crédit accentuent la concentration des fermes et entravent tout changement significatif. Dès lors, une agriculture alternative ne peut se faire que dans le cadre d'une économie solidaire. L'enjeu est de taille et dépasse les seuls acteurs du monde paysan.

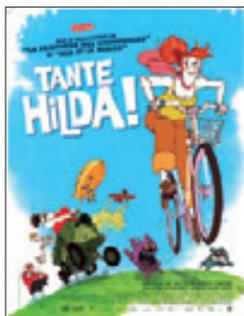
Parce que comprendre, c'est déjà résister, le mouvement interrégional des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Miramap) a initié la rédaction de cet ouvrage collectif, rassemblant de nombreux acteurs du monde paysan et de la finance solidaire. Au cœur du livre de multiples initiatives émergent : Cigales, Terre de Liens, cagnottes solidaires... Elles s'improvisent, se corrigent d'elles-mêmes mais toutes s'articulent autour du concept de circuits courts et de financement solidaire.

Ces expériences ouvrent de nouvelles voies et témoignent d'un renouveau de la solidarité paysanne.

Comprendre, faire connaître et agir, c'est tout l'enjeu de cet ouvrage collectif !

Ouvrage collectif coordonné
par le MIRAMAP
Editions Yves Michel ;
272 pages ; 14 x 22 cm ;
21,80 €

Tante Hilda



Tante Hilda, farouchement écologiste, conserve dans son musée végétal des milliers de plantes du monde entier dont beaucoup sont en voie de disparition. Sa sœur Dolorès est devenue la PDG sans scrupules d'une multinationale de l'agroalimentaire et a mis au point Attilem, une nouvelle céréale qui se cultive avec très peu d'eau, sans engrais, et produit des rendements si prodigieux qu'elle apparaît comme la solution miracle pour enrayer la faim dans le monde et prendre le relais du pétrole dont les réserves s'épuisent.

Mais bientôt, les plantes Attilem commencent à pousser trop vite, hors de tout contrôle, et envahissent le monde entier. Dolorès fait alors concevoir un pesticide qu'elle se propose de vendre aux gouvernements pour lutter contre la catastrophe qu'elle a elle-même provoquée. Tante Hilda ne l'entend pas de cette oreille et entre-

prend de sauver le monde, mais la partie n'est pas gagnée d'avance. Après la Prophétie des grenouilles, les studios Folimage livrent une fable écologique drôle et enlevée, un conte écolo dessiné à la main, où toute ressemblance ne serait pas purement fortuite...

Réalisé par Jacques-Rémy
Girerd, Benoît Chieux
Avec les voix de Sabine
Azéma, Josiane Balasko,
François Morel et Bruno
Lochet
Studios Folimage ;
durée : 1h29

Compensations

Le futur pôle enfance de Quintin (22) se construit sur une zone humide. En compensation, la municipalité doit réhabiliter, pour 60 000 €, la zone de la « Fontaine aux chiens ». Et Jean-Paul Hamon, de la minorité municipale, d'aboyer avec eux : « *Nous sommes dans cette situation parce qu'une technocratie nous l'impose* » (Penthièvre du 5/12/2013). Ce pourfendeur de la technocratie n'est rien autre que le directeur du service environnement de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor. L'art d'aboyer contre son propre chenil.

Pressions

La Cour des Comptes, dans son rapport présenté à la presse le 12 février, pointe du doigt la gestion des Safer qui ne rétrocèdent que seulement 10 % des terres à l'installation de jeunes, « reste très contrôlée par le monde agricole notamment le syndicat majoritaire, la FNSEA », et que « les membres agriculteurs subissent beaucoup de pression, en particulier pour des parcelles convoitées ». C'était déjà les critiques avancées dans son rapport de 1995. L'essentiel est d'avoir de la suite dans les idées.

Information

La plupart des journaux (Ouest-France, Le Monde, Libé...) ont cité *in extenso* cette dépêche de l'AFP du 11 février 2014 concernant cette dérive et le contrôle des Safer par la FNSEA sauf... La France Agricole qui apporte pourtant « *l'information experte sur l'agriculture* ». Elle a fait sauter le paragraphe qui aurait pu fâcher ses lecteurs.

Infractions

Thierry Merret, président de la FDSEA 29 et l'un des penseurs des bonnets rouges bicéphales, fulmine dans Terragricoles du 14 février 2014, contre les interventions d'Eau & Rivières, de Bretagne Vivante et des fédérations de pêche au dernier Conseil économique social et environnemental régional, car, osant parler d'agriculture, ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Dans la foulée, laissons donc aussi les automobilistes déterminer eux-mêmes les règles du code de la route et contrôler leurs infractions.

Saines lectures

Dans sa lancée, le tribun Merret propose aussi à la Safer d'accorder quelques hectares aux écolos, de manière à ce qu'ils puissent faire preuve de leur incompétence. Tiens donc ! Qui avait dit que la Safer était totalement aux mains de la FNSEA ? Notre bonnet rouge lirait donc autre chose que La France Agricole ?

Tempêtes

Suite aux tempêtes incessantes de février, Ouest-France titre en une de son édition Côtes d'Armor « *à Loudéac, les pluies jouent avec les nerfs des agriculteurs* ». On se reporte à la page 8. Un producteur, interviewé devant des espaces sans talus,

« *exprime son ras-le-bol* » devant ses terres gorgées d'eau : « *on ne peut pas intervenir dans les parcelles... Le blé est foutu... On devrait commencer à désherber et traiter, mais c'est impossible.* » Pour avoir une explication sur les causes du désastre, c'est en page 2 : « *le réchauffement du pôle Nord dérèglerait le climat... cela pourrait expliquer les tempêtes répétées.* » L'agriculteur de Loudéac de la page 8 n'est évidemment pour rien dans les gaz à effet de serre à l'origine de ce dérèglement climatique de la page 2. Pour comprendre le subtil entrelacs des causes et des conséquences, entre la page locale et les infos générales, il faudrait sans doute un troisième journaliste. En page 4 par exemple, celle où l'on parle de politique agricole régionale.

À bas les zones humides !

Début février, la Coordination Rurale du Lot-et-Garonne a protesté contre la « journée mondiale des zones humides » et exprimé son ras-le-bol concernant leur protection, un discours qui « *résulte de raisonnements irréalistes, idéalistes et de constats mensongers* », car « *les zones humides assainies constituent des terres agricoles d'excellente qualité, très productives, au bénéfice de la collectivité* »... qui est dans « l'obligation éthique et morale de produire, de manière pérenne, des denrées alimentaires ». Des rizières bientôt en Lot-et-Garonne ?

Toux

Le 24 février, un éleveur de porcs de Luitré (près de Fougères) a été condamné par le tribunal correctionnel de Rennes à 3 mois de prison avec sursis. Il avait molesté deux inspecteurs des installations classées, venus contrôler le débordement de sa fosse à lisier et des épandages en période interdite, faits pour lesquels il avait déjà été plusieurs fois verbalisé. Pour sa défense, le porcher a accusé les inspecteurs d'avoir transmis la toux à ses cochons. Une nouvelle version du sketch de Fernand Raynaud : « *Cochon, pourquoi tu tousses ?* »



11^{ème} Fête du

Jardinage et de l'agriculture paysanne

18
mai
2014

de 10h à 18h

Dour ha Stêrou Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

Belle-Isle-en-Terre

Bourse aux plantes et semences

Venez avec vos plantes et échangez-les avec les autres jardiniers

Stands sur le jardinage
Animations - Expositions
Marchés paysans

Conférences

- 10h Clément Doedens «*Conférence gesticulée autour des circuits courts*»
- 11h Daniel Cluzeau «*Les lombrics capital d'un sol vivant*»
- 13h30 «*Terre de liens*» et Dominique Boutouiller «*L'accès au foncier en agriculture*»
- 15h Marc Dufumier «*La bio peut-elle nourrir le monde ?*»

Spectacles

Tout au long de la journée
Le Duo Bazard'Elles
Théâtre de la chèvre et du chou

Entrée libre

Alimentation sur place

CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE - TÉL. : 02 96 43 08 39
crir@eau-et-rivieres.asso.fr - <http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr/>

